

Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers

Version 2.0

Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système
de santé, Ministère de la Santé

Juin 2025

Table of Contents

Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers	5
Contexte	5
À propos du plan.....	6
Chapitre 1 : Cycle de planification annuel	8
Phase 1 : Planification	9
Phase 2 : Préparation et atténuation	9
Phase 3 : Évaluation des risques	10
Phase 4 : Contrôle et surveillance	10
Phase 5 : Intervention.....	10
Phase 6 : Récupération	11
Chapitre 2 : Attentes en matière de préparation et d'intervention	12
Surveillance, modélisation et données probantes	13
Attentes.....	15
Communications sur l'analyse des risques.....	17
Attentes.....	18
Communications publiques	21
Immunisation	21
Attentes.....	23
Dépistage	26
Attentes.....	27
Soins et traitements externes	30
Attentes.....	31
Soins actifs	34
Attentes.....	34
Prévention et contrôle des infections et gestion des éclosions.....	35
Attentes.....	37
Fournitures et matériel.....	41
Attentes.....	42

Chapitre 3 : Coordination avec les partenaires autres que ceux du secteur de la santé	44
Chapitre 4 : Intervention et récupération	47
Intervention.....	47
Récupération	48
Annexe A : Perspectives de risque lié aux agents pathogènes respiratoires pour 2025-2026	49
Scénarios de planification pour 2025-2026.....	50
Scénario de référence	50
Scénario de flambée des maladies respiratoires	50
Annexe B : Rôles et responsabilités généraux.....	52
International	52
National	52
Provincial	53
Local	54
Annexe C : Ressources.....	56
Surveillance, contrôle et données probantes.....	56
Communications publiques.....	56
Immunisation	57
Dépistage	57
Soins et traitements externes	58
Prévention et contrôle des infections et gestion des éclosions.....	58
Fournitures et matériel.....	58
Annexe D : Résumé des attentes organisationnelles du chapitre 2	60
Tous les partenaires du système de santé et les fournisseurs de soins de santé	60
Ministère de la Santé	64
Santé publique Ontario	68
Santé Ontario	72
Approvisionnement Ontario	75
Bureaux de santé.....	75
Foyers de soins de longue durée et établissements de soins collectifs (ESC)	79

Hôpitaux	80
Services paramédicaux	81
Santé Ontario à domicile et soins en milieu communautaire	81
Vaccinateurs communautaires	82
Partenaires du système de laboratoires (p. ex. laboratoires hospitaliers et communautaires).....	83
Pharmacies hospitalières et communautaires	83
Carrefours de PCI.....	84

Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers

Contexte

En Ontario, les agents pathogènes respiratoires saisonniers, comme la COVID-19, la grippe et le virus respiratoire syncytial (VRS), circulent historiquement en plus grand nombre entre novembre et avril. Par conséquent, le système¹ de santé provincial connaît une demande accrue pour des soins aux patients pendant cette période. De plus, l'hiver est habituellement une période d'intensification des hospitalisations dues à des causes non infectieuses qui contribuent au fardeau général qui pèse sur le système de soins de santé.

Le *Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers* (le plan) est le plan du ministère de la Santé visant à aider le système de santé à se préparer à intervenir en cas d'éclosions et de flambées d'agents pathogènes respiratoires. Le plan s'harmonise avec le [Rapport annuel de 2022 du médecin hygiéniste en chef, Être prêt](#) afin de profiter des principales leçons tirées de la pandémie pour assurer la préparation aux éclosions et aux pandémies futures et intégrer une perspective d'équité en matière de santé dans les activités de préparation. Pour ce faire, le plan s'appuie sur la planification de la saison précédente des maladies respiratoires et met à profit des leçons tirées de l'urgence liée à la COVID-19 pour établir une nouvelle approche renforcée de préparation à la hausse annuelle des agents pathogènes respiratoires et assurer la résilience continue du système de santé.

¹ Dans le présent plan, le terme « système » désigne tous les organismes, employeurs et fournisseurs (p. ex. les bureaux de santé publique, les hôpitaux, etc.) qui offrent des services de santé en Ontario.

À propos du plan

Le *Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers* établit les attentes et les responsabilités à l'égard des activités des partenaires du système de santé afin d'appuyer la préparation et l'intervention relatives aux agents pathogènes respiratoires saisonniers. Les attentes du plan font partie d'un cycle de planification annuel, dont l'objectif est de renforcer la préparation et la résilience globales du système pour les flambées saisonnières d'agents pathogènes respiratoires, et de réduire la morbidité, la mortalité et les perturbations sociales et du système de santé. Au besoin, les activités indiquées dans le plan peuvent être intensifiées pour répondre aux urgences de santé publique ou aux pandémies.

Le plan appuie la préparation aux agents pathogènes respiratoires humains saisonniers dans son ensemble, en reconnaissant que les mêmes systèmes, capacités, ressources et structures d'intervention peuvent être utilisés pour réagir à une variété d'agents pathogènes respiratoires humains. Cette approche est conforme à la [Preparedness and Resilience for Emergency Threats](#) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Les renseignements contenus dans le plan comprennent:

- un aperçu du cycle de planification annuel
- les attentes de tous les partenaires de la santé à l'égard des activités de préparation et d'intervention dans les principaux domaines fonctionnels de l'intervention en cas d'éclosion et de flambée
- la coordination avec des partenaires non membres du secteur de la santé afin d'assurer une approche communautaire de la préparation aux agents pathogènes respiratoires saisonniers humains
- un aperçu des structures d'intervention pour appuyer la gestion des flambées critiques tout au long de la saison
- des scénarios de référence et de flambée pour soutenir la planification
- des ressources pour appuyer les efforts de préparation et d'intervention de tous les partenaires du système de santé

Le plan s'adresse aux organismes, aux organisations, aux employeurs du système de santé ainsi qu'aux travailleurs de la santé, comme Santé Ontario, les bureaux de santé publique (BSP), Santé publique Ontario (SPO), les hôpitaux, les établissements de soins collectifs (p. ex. les foyers de soins de longue durée (FSLD), les milieux de vie avec services de soutien), Santé à domicile Ontario, les équipes Santé Ontario, les établissements de soins de santé primaires, les cabinets de sages-femmes, les pharmacies, les services paramédicaux et les organismes de santé dans les collectivités des Premières Nations, les fournisseurs de services de santé autochtones et d'autres fournisseurs de services de santé. Ces partenaires du secteur de la santé devraient cerner les possibilités de travailler en étroite collaboration avec les

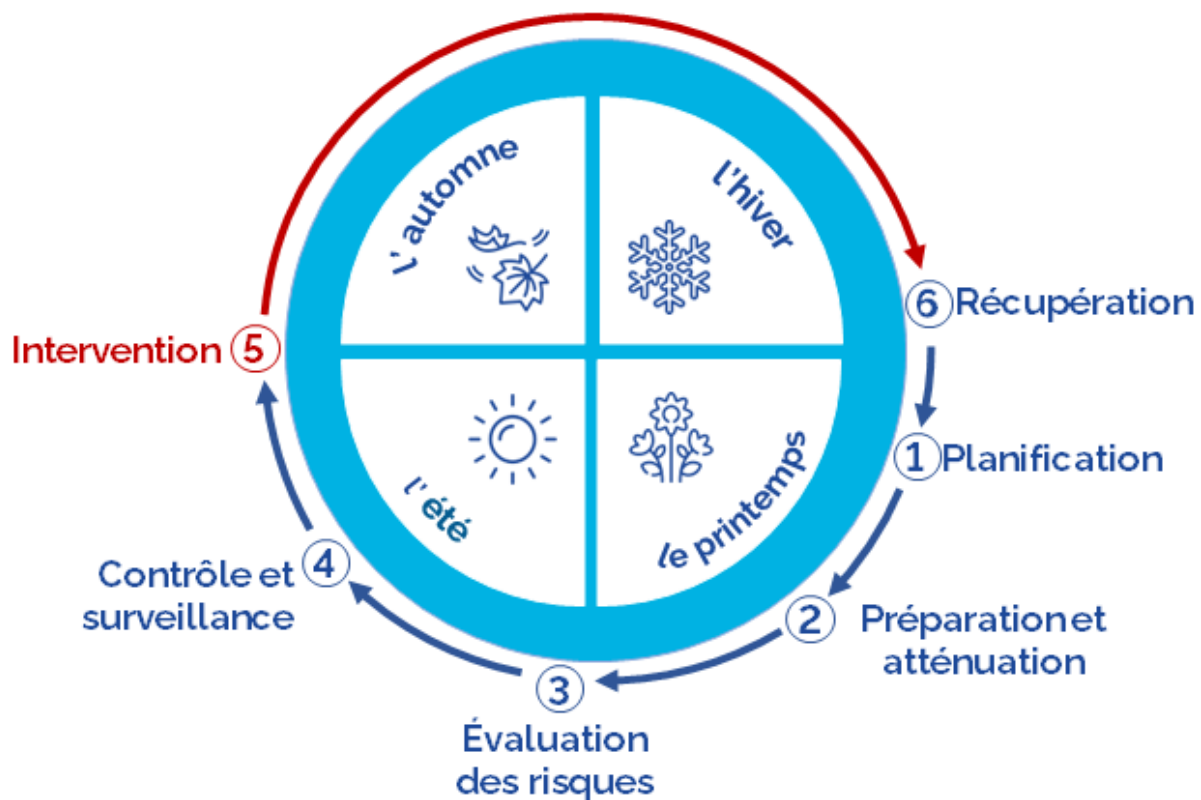
organisations responsables de la santé, y compris les autorités et les dirigeants autochtones de la santé, les milieux de vie collectifs (p. ex. les FSLD, les maisons de retraite, les établissements correctionnels, les maisons des travailleurs agricoles, les refuges, etc.), ainsi qu'avec les collectivités, les écoles, les milieux de travail, les familles et les particuliers.

Le plan est examiné chaque année et mis à jour pour les prochaines saisons d'automne et d'hiver en fonction des leçons tirées des années précédentes.

Chapitre 1 : Cycle de planification annuel

La planification de la préparation et de l'intervention du système de santé pour la saison des agents pathogènes respiratoires fait partie d'un cycle annuel (voir l'image 1). Chaque phase de la planification comprend des activités permettant au ministère et aux organismes du système de santé de se préparer efficacement aux agents pathogènes respiratoires et aux flambées critiques de tels agents, ainsi que d'y réagir.

Image 1 : Cycle de planification annuel pour les agents pathogènes respiratoires saisonniers



Phase 1 : Planification

- Le ministère de la Santé (le ministère) met à jour le *Plan en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers* et d'autres outils de planification, qui intègrent les leçons retenues du cycle précédent pour appuyer la planification de la préparation et de l'intervention des partenaires du système de santé.
- Des scénarios de référence et de flambée sont élaborés à l'appui des plans.
- Le ministère établit des structures de coordination pour appuyer les efforts de planification du système de santé provincial.
- On s'attend à ce que les organismes régionaux et locaux du système de santé comprennent leurs rôles et responsabilités en matière de planification de la saison des agents respiratoires (comme il est indiqué dans le présent plan de préparation) et établissent des structures de planification locales et régionales.
- Toutes les parties s'assurent que la structure de leurs programmes, plans et groupes consultatifs techniques répond aux attentes énoncées dans le présent plan et en tenant compte des besoins locaux et régionaux.
- Lors de la planification, tous les organismes devraient tenir compte des besoins uniques des populations mal desservies et des collectivités qu'ils desservent.

Phase 2 : Préparation et atténuation

- Toutes les organisations testent leurs plans par rapport aux scénarios de référence et de flambée afin de repérer les lacunes dans les efforts de planification et d'atténuer les risques notés.
- Des activités de préparation sont entreprises pour répondre aux besoins d'intervention prévus au sein du système de santé. Cela comprend la participation à des exercices provinciaux, régionaux ou locaux, le cas échéant, et la direction d'exercices dans la sphère de responsabilité de l'organisation.
- Conformément à un processus continu d'évaluation des risques, les activités de préparation et d'atténuation sont continues et adaptées à l'évaluation continue des risques.
- Les exercices de préparation et la planification de l'atténuation devraient tenir compte des répercussions qui pourraient accroître les disparités dans les résultats en matière de santé ou toucher de façon disproportionnée certaines populations.
- Le cas échéant, les partenaires du système de santé rendent compte au ministère de la Santé des résultats de leurs exercices locaux et régionaux.

Phase 3 : Évaluation des risques

- Le ministère, en collaboration avec ses partenaires du système de santé, détermine et communique les risques prévus et potentiels, y compris les scénarios de risque prévus étayés par des données probantes, afin d'éclairer les efforts de planification pour la prochaine saison de maladies respiratoires.
- Les organismes régionaux et locaux effectuent leurs propres évaluations des risques en fonction de considérations régionales et locales dans leurs secteurs de responsabilité.
- Les évaluations des risques tiennent compte des vulnérabilités uniques des collectivités desservies.
- Processus continu pour tous les partenaires afin de surveiller et de recenser les risques connus et émergents.

Phase 4 : Contrôle et surveillance

- Le ministère surveille continuellement les répercussions globales des agents pathogènes respiratoires sur le système de santé.
- Tous les partenaires assurent le contrôle, la surveillance et la production de rapports sur les répercussions en fonction des responsabilités de l'organisation.
- Le ministère communique aux partenaires du système de santé des renseignements clés et les risques en évolution tout au long de la saison afin d'appuyer l'accès en temps opportun aux évaluations des risques et aux recommandations connexes, ainsi qu'à l'information sur les stratégies provinciales d'intervention.
- Les organisations régionales et locales, à leur tour, échangent de l'information avec le ministère sur le contrôle et la surveillance des risques locaux et régionaux, les activités d'intervention connexes et les nouveaux enjeux concernant les flambées d'agents pathogènes respiratoires à l'échelle locale afin d'éclairer les stratégies provinciales d'intervention.

Phase 5 : Intervention

- Le ministère coordonne l'échange d'information entre les partenaires afin d'appuyer la détermination des nouveaux enjeux et d'éclairer les efforts d'intervention locaux et régionaux.
- Les organismes régionaux et locaux du système de santé maintiennent une conscience des répercussions de la saison des maladies respiratoires, entreprennent des activités d'intervention pour atténuer les répercussions sur la prestation des services de santé et participent aux efforts de coordination des

interventions dirigées par Santé Ontario, les bureaux de santé publique ou le ministère.

- Dans une situation de pointe critique, le ministère assure la coordination à l'échelle provinciale des efforts d'intervention afin d'atténuer les répercussions des flambées sur la prestation des services de santé en Ontario.

Phase 6 : Récupération

- Toutes les organisations effectuent des comptes rendus sur les efforts de préparation et d'intervention de la saison et saisissent les leçons apprises pour éclairer la planification des flambées d'agents pathogènes respiratoires lors de la saison prochaine.
- La récupération devrait comprendre une évaluation de l'impact sur les populations mal desservies et des stratégies pour atténuer des impacts similaires dans les années à venir.

Chapitre 2 : Attentes en matière de préparation et d'intervention

Le présent chapitre décrit les attentes et les responsabilités en matière de préparation et d'intervention des partenaires du système de santé dans les secteurs fonctionnels clés suivants :

- [surveillance, modélisation et données probantes](#)
- [communications sur l'analyse des risques](#)
- [immunisation](#)
- [dépistages](#)
- [soins et traitements externes](#)
- [soins actifs](#)
- [prévention et contrôle de l'infection et gestion des éclosions](#)
- [fournitures et équipement](#)

La préparation et l'intervention en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers utilisent les ressources du système de soins de santé existant, sur lesquelles elles s'appuient. Tous les partenaires du système de santé devraient examiner les attentes relatives aux activités de préparation et d'intervention associées à ces secteurs fonctionnels et les intégrer à leur planification des flambées saisonnières d'agents pathogènes respiratoires. Il s'agit notamment de s'assurer que leurs plans de continuité des opérations leur permettent d'augmenter leur capacité de mobilisation au besoin et de tenir compte des ressources humaines en santé (RHS) pour soutenir la capacité de mobilisation.

On s'attend à ce que les partenaires du système de santé participent à des exercices provinciaux, régionaux ou locaux, selon le cas, et dirigent des exercices dans la sphère de responsabilité de leur organisation. Ces exercices devraient mettre en pratique les plans par rapport aux scénarios de risque et déterminer où les plans devraient être ajustés en conséquence. De plus, conformément à un processus continu d'évaluation des risques, les activités de préparation et d'atténuation devraient être adaptées à l'évaluation continue des risques et aux plans ajustés tout au long de la saison.

Un élément clé de la préparation saisonnière aux agents pathogènes respiratoires comprend également l'atténuation des iniquités en matière de santé. Les organismes de santé devraient collaborer avec leurs partenaires locaux du système de santé pour coordonner les activités de préparation et d'intervention des agents pathogènes respiratoires. Cela peut inclure les [équipes Santé Ontario](#) (le cas échéant), étant donné qu'elles sont particulièrement bien placées pour appuyer les stratégies visant à intégrer

la préparation dans le système de santé local et à améliorer l'équité en santé pour les populations mal desservies.

De plus, tous les partenaires de la santé devraient établir des partenariats de collaboration continus avec d'autres organisations au sein de leurs communautés qui répondent aux besoins des populations en quête d'équité ou mal desservies. En travaillant avec ces organismes tout au long de l'année pour s'attaquer aux iniquités continues en matière de santé, les collectivités peuvent être en meilleure santé et plus résilientes pendant la saison des agents pathogènes respiratoires. Dans le cadre de leurs activités de préparation, tous les partenaires du système de santé devraient déterminer les possibilités de travailler avec des organisations qui servent les membres de la société qui présentent un risque élevé d'infection par un agent pathogène des voies respiratoires. Cela comprend les autorités sanitaires autochtones, les organismes communautaires et les dirigeants représentant les populations mal desservies, les établissements de soins collectifs, ainsi que d'autres milieux de rassemblement à risque élevé tels que les écoles, les refuges et les milieux de vie assistée. Cela comprend également les initiatives pour les populations qui méritent l'équité.

Surveillance, modélisation et données probantes

La surveillance est la collecte, la compilation, l'analyse et l'interprétation systématiques et continues des données avec la diffusion en temps opportun de l'information à ceux qui en ont besoin pour prendre des mesures.² La surveillance et le contrôle sont essentiels à la prévention, à la détection et au contrôle. Ils sont également essentiels pour reconnaître les personnes les plus à risque d'être atteints d'une infection et de subir de mauvais résultats en matière de santé, en tenant particulièrement compte des répercussions sur la santé des populations autochtones, noires et autres populations racisées, à faible revenu et de nouveaux arrivants.

Une surveillance efficace favorise une sensibilisation commune aux risques dans l'ensemble du système. Elle permet aux partenaires du système de santé de mettre en œuvre des interventions appropriées pour réduire la morbidité et la mortalité sur la base de la modélisation et des preuves générées par les données de surveillance. L'objectif de la surveillance des agents pathogènes respiratoires consiste à fournir aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin pour déterminer quand et comment réagir à la pandémie et à évaluer l'efficacité de ces interventions. Plus précisément, la surveillance aide à éclairer les décisions liées à l'accélération et à l'ajustement des fonctions d'intervention du secteur de la santé en cas d'agents pathogènes respiratoires.

On s'attend à ce que tous les partenaires du système de santé maintiennent et examinent leurs ressources de surveillance, et qu'ils surveillent et évaluent la

² Last, J.M. (Ed). A dictionary of Epidemiology, Fourth Edition. Oxford University Press, États-Unis, 2001.

progression et l'ampleur de la saison des agents pathogènes respiratoires. Les partenaires devraient ajuster leurs activités de préparation et d'intervention en fonction des données et des modèles générés par la surveillance locale, régionale ou provinciale.

Les données provinciales sur la surveillance des agents pathogènes respiratoires se trouvent dans l'Outil de surveillance des virus respiratoires en Ontario. Les partenaires du système de santé peuvent communiquer avec leur bureau de santé publique (BSP) et/ou la région de Santé Ontario (SO) pour en apprendre davantage sur les sources de données de surveillance disponibles et les renseignements propres à leur administration.

Attentes

Tableau 1 : Rôles et responsabilités en matière de surveillance, de modélisation et de données probantes

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé (ministère)	• Élaborer et appuyer l'approche de surveillance provinciale • Communiquer les répercussions prévues aux partenaires provinciaux afin de faciliter leurs efforts de préparation et d'intervention
Santé publique Ontario (SPO)	• Fournir des conseils scientifiques et techniques sur l'approche de la surveillance provinciale • Surveiller et analyser la propagation, la gravité et l'intensité de l'activité des agents pathogènes respiratoires à l'échelle internationale, nationale et provinciale • Appuyer la surveillance locale en collaboration avec les bureaux de santé publique, la prévention et le contrôle des infections (PCI), le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) et le Comité consultatif ontarien de l'immunisation (CCOI) • Rendre compte publiquement de l'activité des agents pathogènes respiratoires saisonniers à l'échelle provinciale • Partager l'information sur la surveillance avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Laboratoire national de microbiologie, au besoin, et pour appuyer les efforts de surveillance nationaux
Santé Ontario	• Appuie le ministère dans la modélisation et la prévision des pressions exercées sur le système de santé • Effectuer une surveillance de la capacité en lits d'hôpitaux à l'échelle provinciale • Fournir à SPO et aux BSP des renseignements sur la modélisation, les prévisions et la surveillance des hôpitaux et du système de santé, au besoin, pour appuyer leurs activités de surveillance aux niveaux provincial et local.

Organisation responsable	Attentes
Bureaux de santé	• Surveiller et interpréter les données locales, provinciales, nationales et internationales pour en vérifier la pertinence locale dans une optique d'équité en santé afin d'éclairer et d'appuyer la surveillance continue du médecin hygiéniste en chef (MHC) • Communiquer les répercussions prévues aux partenaires locaux afin de faciliter leurs efforts de préparation et d'intervention • Effectuer une surveillance des agents pathogènes respiratoires saisonniers et des éclosions désignées comme maladies d'importance pour la santé publique
Foyers de soins de longue durée et autres établissements de soins collectifs	• Signaler les cas et les éclosions au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> • Surveiller les résidents et le personnel pour les symptômes des agents respiratoires saisonniers et entreprendre l'évaluation et les tests de dépistage, le cas échéant
Hôpitaux	• Signaler les cas et les éclosions au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> • Présenter des données sur les clients en soins intensifs par l'entremise du Système d'information sur les soins aux malades en phase critique (SISMPC), s'il y a lieu • Soutenir la surveillance provinciale de la capacité des lits de soins actifs
Tous les fournisseurs de soins de santé	• Signaler les cas et les grappes inhabituelles d'activité grippale semblable à celle du syndrome grippal au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>

Communications sur l'analyse des risques

Le partage en temps opportun de l'analyse des risques fondée sur les données recueillies dans le cadre des activités de surveillance et de contrôle est nécessaire pour appuyer des stratégies efficaces de préparation et d'intervention et réduire au minimum l'impact des agents pathogènes respiratoires sur l'ensemble du système de santé. Le ministère communique avec les partenaires du système de santé tout au long de la saison afin de promouvoir une connaissance situationnelle commune du risque et de l'impact attendu des agents pathogènes respiratoires en circulation afin d'appuyer la prise de décisions à l'échelle régionale et locale.

Parallèlement, le ministère a besoin d'information de la part des partenaires locaux et régionaux du système de santé pour comprendre l'efficacité ou les défis des activités de préparation et d'intervention en ce qui concerne les agents pathogènes respiratoires en circulation. Cela aide le ministère à comprendre l'impact de la saison des maladies respiratoires sur l'Ontario et les progrès des stratégies d'intervention, et à déterminer le moment où une escalade des efforts de coordination des interventions pourrait s'avérer nécessaire.

Tous les partenaires du système de santé devraient être au courant des stratégies de communication sur l'analyse des risques en place à l'échelle locale, régionale et provinciale pour appuyer la connaissance situationnelle et la prise de décisions. Tout au long de la saison des agents pathogènes respiratoires, les partenaires du système de santé devraient ajuster leurs stratégies de préparation et d'intervention en fonction de l'information partagée entre les partenaires et coordonner les changements apportés aux stratégies avec les partenaires au besoin.

La communication entre le ministère et les bureaux de santé est particulièrement importante, étant donné le rôle que jouent ces derniers dans la communication des risques et la coordination des activités locales d'intervention, y compris les mesures de santé publique, pendant la saison des agents pathogènes respiratoires.

Attentes

Tableau 2 : Rôles et responsabilités en matière de communication des risques et conseils de santé publique

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé (ministère)	• Communiquer à intervalles réguliers l'analyse provinciale des risques, la gravité prévue et les répercussions prévues concernant les agents pathogènes respiratoires en circulation aux partenaires du système de santé et aux partenaires autres que ceux du système de santé au moyen de rapports de situation, de téléconférences avec les partenaires de la santé, du site Web du ministère et d'autres méthodes, au besoin • Élaborer et communiquer des stratégies provinciales d'intervention et des recommandations pour les activités des partenaires de la santé afin de réduire au minimum l'impact des agents pathogènes respiratoires sur le système de santé, au besoin • Recueillir de l'information auprès des partenaires régionaux et locaux du système de santé afin d'éclairer l'analyse des risques ainsi que les communications et les recommandations connexes
Santé publique Ontario (SPO)	• Élaborer des évaluations régulières des risques pour le ministère sur l'activité des agents pathogènes respiratoires, y compris la gravité et les répercussions sur des populations particulières • Au besoin, communiquer l'analyse des risques à la santé publique et au système de santé

Organisation responsable	Attentes
Santé Ontario	• Contribuer aux stratégies de communication et d'intervention en matière de risques du ministère en partageant de l'information sur les défis et les stratégies provinciaux et régionaux du système de santé • Communiquer et renforcer les recommandations et les stratégies d'intervention régionales et provinciales; fournir des services d'interprétation supplémentaires, au besoin • Coordonner avec les partenaires locaux et régionaux de la santé, y compris la santé publique, l'élaboration de ressources d'orientation • Assurer la liaison entre le ministère et les partenaires du système de santé de Santé Ontario, en agissant comme intermédiaire et en communiquant au ministère les besoins et les préoccupations • Entériner et communiquer des pratiques exemplaires propres au secteur
Bureaux de santé	• Communiquer avec les partenaires locaux du système de santé au sujet de l'analyse des risques liés aux agents pathogènes respiratoires en circulation et coordonner l'intervention locale en conséquence • Contribuer aux stratégies de communication et d'intervention en matière de risques du ministère en partageant de l'information sur l'analyse des risques locaux • Communiquer et renforcer les recommandations et les stratégies d'intervention locales, régionales et provinciales • Communiquer au public les risques et les mesures de santé publique appropriées • Publier des communications publiques locales afin d'atténuer les hésitations et la désinformation et de promouvoir la confiance du public fondée sur des données probantes dans les vaccins

Organisation responsable	Attentes
Tous les partenaires du système de santé	• Suivre les recommandations de la santé publique et du ministère • Communiquer et réitérer les recommandations en matière de santé publique et d'autres stratégies d'intervention aux clients, aux patients et aux résidents

Communications publiques

L'information publique sera affichée par le ministère sur ontario.ca, les médias sociaux du ministère de la Santé et par d'autres méthodes de communication publiques, au besoin. L'information publique peut comprendre de l'information sur les agents pathogènes respiratoires saisonniers, les affections et les risques, la façon d'accéder aux vaccins contre les agents pathogènes respiratoires et des directives publiques pour aider à prévenir la propagation des agents pathogènes respiratoires.

Le ministère collabore avec des organismes du secteur de la santé, comme Santé Ontario et les bureaux de santé publique, pour appuyer l'harmonisation des communications publiques, le cas échéant.

Les organismes locaux et régionaux du système de santé peuvent publier des communications publiques sur les affections dans leurs collectivités sur leurs sites Web, par l'entremise des médias sociaux et en partenariat avec d'autres groupes et organismes communautaires.

Lors de la planification des communications publiques, tous les partenaires devraient planifier et mettre en œuvre des stratégies et des approches pour communiquer de manière efficace et significative avec les collectivités mal desservies. Par exemple, les partenaires pourraient travailler avec les centres de santé communautaire des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada pour élaborer des messages harmonisés et culturellement appropriés pour le matériel de promotion de la santé pour les communautés autochtones.

Immunisation

L'objectif des mesures d'immunisation de l'Ontario contre les agents pathogènes respiratoires est de réduire au minimum la propagation des maladies et la morbidité et la mortalité grâce à la mise en œuvre de programmes d'immunisation sûrs et efficaces. Les vaccins et d'autres agents immunisants sont un élément essentiel de la préparation et de la réponse aux agents pathogènes respiratoires. Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) et le Comité consultatif ontarien de l'immunisation (CCOI) formulent des recommandations sur l'utilisation des vaccins et d'agents immunisants, ce qui éclaire les programmes de vaccination publics de l'Ontario.

Les programmes d'immunisation publics de l'Ontario sont un élément clé de la prévention des maladies liées à des agents pathogènes respiratoires saisonniers comme la grippe, la COVID-19 et le VRS. Le tableau ci-dessous indique les attentes des partenaires du système de santé à l'égard des programmes de l'Ontario. Les responsabilités particulières peuvent varier en fonction du programme. Les partenaires

devraient se familiariser avec leur rôle dans des programmes d'immunisation spécifiques.

Dans le contexte de l'approvisionnement limité en vaccins/agents immunisants, une priorisation à court et à long terme sera nécessaire pour protéger les milieux les plus à risque et ciblés afin d'atteindre les objectifs de réduction de la transmission, de la morbidité et de la mortalité ainsi que de réduction des impacts sur la santé et les secteurs critiques. Le ministère appliquera des méthodologies et des principes uniformes, appuyés par des données scientifiques et des recommandations de comités comme le CCNI et le CCOI, ainsi que d'autres experts au besoin, pour répartir l'approvisionnement limité de manière juste et équitable. Les décisions relatives à l'établissement des priorités seront rendues publiques.

Le ministère s'est engagé à examiner régulièrement les stratégies d'immunisation contre les agents pathogènes respiratoires saisonniers et à mettre à jour les programmes en temps opportun, compte tenu des nouvelles données probantes et des conseils d'experts.

En plus de l'anglais et du français, les communications concernant les programmes provinciaux d'immunisation de masse s'adapteront à d'autres langues afin de favoriser l'accès pour tous les Ontariens et Ontariennes.

Tous les partenaires de la santé devraient s'efforcer d'accroître l'acceptation des vaccins et des agents immunisants par les travailleurs de la santé et le public en général et d'affiner les approches pour assurer l'immunisation des différents segments de la population, tels que les groupes à haut risque et les populations en quête d'équité.

Attentes

Tableau 3 : Rôles et responsabilités en matière d’immunisation

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé	• Diriger la stratégie provinciale d’immunisation, y compris le Programme universel de vaccination contre la grippe (PIU), le Programme de vaccination contre la COVID-19 et le programme de prévention du VRS de l’Ontario • Diriger l’initiative annuelle de vaccination contre la grippe des travailleurs de la santé • Intégrer les vaccins et les agents immunisants émergents dans les stratégies provinciales, en partenariat avec SPO, le CCOI et le CCNI • Déterminer l’admissibilité aux immunisations et communiquer et travailler avec les partenaires pour l’appliquer de manière cohérente pour un accès juste et équitable • En période d’approvisionnement limité en vaccins et en agents immunisants, établir l’ordre de priorité de la distribution des produits de manière juste et équitable en fonction des données probantes et des recommandations d’experts; rendre publiques les décisions et la justification connexe de l’établissement des priorités. • Fournir des conseils en matière d’immunisation aux partenaires régionaux et locaux sur les populations prioritaires • Surveiller la couverture d’immunisation provinciale, l’efficacité et l’innocuité; examiner régulièrement les stratégies d’immunisation, en les mettant à jour en fonction de nouvelles données probantes et des recommandations d’experts • En ce qui concerne le programme d’immunisation, gérer l’approvisionnement, l’allocation et la distribution de produits d’immunisation aux professionnels (p. ex. bureaux de santé publique, pharmacies, fournisseurs de soins primaires, hôpitaux, foyers de soins de longue durée), y compris la surveillance des stocks et le contrôle du gaspillage • Mobiliser les partenaires, y compris le gouvernement fédéral, d’autres provinces et territoires, les bureaux de santé publique, les partenaires de santé autochtones, les pharmacies et les fournisseurs de soins de santé sur les programmes relatifs aux vaccins et aux agents immunisants, et collaborer avec eux • Collaborer avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour partager et coordonner l’intervention entre les activités, au besoin • Maintenir une stratégie de communication du programme d’immunisation qui comprend des communications avec différents segments de la population (p. ex. les groupes à risque élevé et les populations en quête d’équité) et des mesures d’adaptation pour d’autres langues en plus de l’anglais et du français

Organisation responsable	Attentes
Santé publique Ontario (SPO)	- Fournir des conseils fondés sur des données probantes sur la mise en œuvre de l’immunisation en Ontario, les populations prioritaires et l’orientation clinique - Rendre compte de la couverture et des données sur la sécurité aux intervenants fédéraux - Fournir des services de secrétariat au CCOI - Analyser les données sur l’immunisation pour évaluer les taux de couverture - Appuyer les enquêtes et analyser les données pour évaluer l’innocuité (c.-à-d. les effets secondaires suivant l’immunisation) - Appuyer l’évaluation de l’efficacité des vaccins et des agents immunisants et de l’impact du programme - Fournir de l’information sur les vaccins et des agents immunisants et l’importance des immunisations et être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les immunisations contre les agents pathogènes respiratoires) pour soutenir les communications du système de santé avec le public et les patients - Appuyer la communication sur l’acceptation de l’immunisation en fournissant des conseils scientifiques et de l’information sur l’innocuité des vaccins/agents immunisants aux intervenants
Bureaux de santé	- Communiquer avec le public sur l’importance des immunisations et d’être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les vaccins contre les agents pathogènes respiratoires) - Entreprendre la planification de la préparation et coordonner les programmes d’immunisation locaux pour administrer des vaccins et des agents immunisants, notamment en assurant un leadership pour les populations difficiles à atteindre - Soutenir l’accès aux immunisations sur place dans les établissements de soins collectifs (p. ex. foyers de soins de longue durée) - Recevoir les déclarations d’effets secondaires après l’immunisation, enquêter et effectuer une surveillance locale à leur sujet - Gérer l’inventaire et la distribution des vaccins et des agents immunisants aux vaccinateurs locaux, y compris la surveillance et le contrôle du gaspillage - Effectuer des inspections annuelles de la chaîne du froid et contrôler la conformité des sites PUVG, COVID-19 et d’autres sites d’entreposage et de manipulation des vaccins (VSH), y compris l’enquête et la gestion des excursions au besoin - Maintenir des plans pour soutenir la mise en place rapide de cliniques d’immunisation de masse en cas de besoin

Organisation responsable	Attentes
Vaccinateurs communautaires (p. ex., pharmacies, fournisseurs de soins primaires, hôpitaux)	• Communiquer avec les clients, les patients, les résidents et les travailleurs de la santé sur l'importance des immunisations et d'être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les immunisations contre les agents pathogènes respiratoires) • Administrer le vaccin aux Ontariennes et Ontariens admissibles conformément aux directives et aux recommandations du ministère ○ Pour les fournisseurs de soins primaires qui n'administrent pas de vaccin ou d'agents immunisants, conseiller les patients sur les vaccins et indiquer où les patients peuvent se faire immuniser • Déclarer les données d'immunisation des patients par processus établis, y compris les données sur l'immunisation contre la COVID-19 dans CoVaxON • Signaler en temps opportun tout effet secondaire après les immunisations au bureau de santé publique local • Gérer l'inventaire et la chaîne du froid de l'approvisionnement en vaccins et en agents immunisants, y compris le contrôle du gaspillage • Collaborer avec les bureaux de santé sur les programmes locaux d'immunisation • Recueillir des données sur la couverture de l'immunisation contre la grippe dans les hôpitaux et les soins de longue durée et en faire rapport
Tous les fournisseurs de soins de santé	• Examiner les politiques sur l'immunisation et promouvoir son adoption auprès des clients, des patients, des résidents et des travailleurs de la santé • Signaler en temps opportun tout effet secondaire après les immunisations au bureau de santé publique local

Dépistage

Le dépistage facilite la détection rapide des virus respiratoires afin d'appuyer les interventions cliniques précoces et de santé publique, le traitement et les mesures de prévention et de contrôle des infections. De plus, les tests appuient la collecte et l'analyse de données de surveillance sur l'activité des agents pathogènes respiratoires (p. ex. les souches virales, la prévalence et la répartition géographique) afin d'éclairer les stratégies d'intervention.

Sur avis du médecin hygiéniste en chef, le ministère de la Santé a mis en œuvre une politique de type « tester pour traiter » applicables dès la saison des virus respiratoires de 2024-2025 afin d'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes admissibles à un traitement contre la COVID-19, de même que d'autres populations spécifiques aient accès à des tests de dépistage des virus respiratoires, financés par les fonds publics, afin de favoriser la prévention d'une éclosion et la gestion des milieux de vie collectifs à risque élevé.

Tous les partenaires du secteur de la santé qui participent au dépistage doivent comprendre les lignes directrices d'admissibilité aux tests d'agents pathogènes respiratoires, notamment :

- [Tests de dépistage et traitement de la COVID-19 | Ministère de la Santé](#)
- [Respiratory Viruses \(including influenza\) | Santé publique Ontario](#)
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) – PCR | Santé publique Ontario](#)

Attentes

Tableau 4 : Rôles et responsabilités en matière de dépistage

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé	• Établir l'admissibilité aux tests de dépistage financés par l'État en consultation avec les partenaires, travailler avec des experts sur les tests et publier des lignes directrices sur les tests • Communiquer de l'information aux partenaires des laboratoires et du secteur de la santé sur les stratégies de dépistage • Assurer la surveillance stratégique du programme de dépistage de la COVID-19, en collaborant avec Santé publique Ontario et Santé Ontario
Santé publique Ontario (SPO) Laboratoires de Santé publique Ontario	• Fournir des tests diagnostiques et génomiques pour les agents pathogènes respiratoires • Recueillir, analyser, communiquer et communiquer des renseignements sur la surveillance en laboratoire, y compris la résistance au traitement • Assurer le leadership du dépistage en santé publique, y compris le Réseau génomique de la COVID-19 de l'Ontario et la surveillance des variants émergents • Aider les laboratoires hospitaliers et communautaires à mettre en œuvre les tests moléculaires des agents pathogènes respiratoires, sur demande, y compris le soutien à la vérification et à la validation des tests. • Émettre des recommandations pour tester les algorithmes à utiliser dans l'ensemble du réseau de laboratoires • Rôle d'évaluation des tests au point de service avec le Programme ontarien de médecine de laboratoire de Santé Ontario (pour les tests approuvés ou homologués par Santé Canada) • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et les partenaires du système de laboratoires dans le cadre de l'initiative d'analyse respiratoire des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite

Organisation responsable	Attentes
Santé Ontario	• Exploiter le Réseau canadien de génome COVID-19 : assurer la coordination organisationnelle du dépistage du génome COVID-19 par l'entremise de Santé publique Ontario et des laboratoires de génomique partenaires • Diriger le programme provincial de dépistage des virus respiratoires : recueillir, analyser et assurer un suivi continu des tests de dépistage des virus respiratoires pour le programme provincial de dépistage des virus respiratoires (PPDVR), et accroître l'accès au dépistage combiné de la COVID-19, de la grippe et du VRS pour les résidents de foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite. • Favoriser de meilleurs temps de traitement des tests : continuer de travailler avec Santé publique Ontario (SPO) et le ministère de la Santé (MSO) pour revendiquer de meilleurs temps de traitement des tests de dépistage qui contribueraient à améliorer les délais avant l'instauration d'une intervention thérapeutique dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite.
Approvisionnement Ontario	• Déployer toutes les fournitures de dépistage pour les partenaires et les intervenants conformément aux critères d'admissibilité élaborés en partenariat avec le ministère de la Santé et Santé Ontario

Organisation responsable	Attentes
Partenaires du système de laboratoires (p. ex., laboratoires hospitaliers et communautaires)	• Effectuer le dépistage des agents pathogènes respiratoires ou transférer des échantillons admissibles à un laboratoire qui fournit le dépistage des agents pathogènes respiratoires • Soutenir les initiatives de séquençage du génome entier pour la surveillance et le soutien aux éclosons et rendre compte des résultats • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et Santé publique Ontario dans le cadre de l'initiative d'analyse respiratoire des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et Santé publique Ontario afin de faciliter les tests de dépistage de la COVID-19
Fournisseurs de soins de santé et lieux de prélèvement d'échantillons	• Fournir des tests aux patients en conformité avec l'admissibilité et la prise de décisions cliniques • Consulter un fournisseur de soins de santé pour obtenir des traitements sur ordonnance ou des traitements prescrits en fonction des résultats des tests, selon ce qui est cliniquement approprié • Respecter les lignes directrices relatives au prélèvement d'échantillons et les lignes directrices pour un transport sécuritaire
Bureaux de santé	• Formuler des recommandations sur le dépistage pendant les éclosons
Tous les fournisseurs de soins de santé	• Transmettre de l'information aux patients et aux clients sur le moment et la manière d'accéder aux tests pour les soins cliniques et le traitement • Faire passer des tests aux patients conformément aux lignes directrices provinciales

Soins et traitements externes

L'approche de l'Ontario à l'égard des soins et des services de traitement externes pendant les flambées d'agents pathogènes respiratoires saisonniers consiste à utiliser et à renforcer le système de soins de santé existant. Pendant les flambées d'agents pathogènes respiratoires saisonniers, les milieux ambulatoires peuvent mettre en œuvre des stratégies de pointe pour répondre à la demande accrue de soins et de traitements ambulatoires. Ces établissements peuvent également être appelés à mettre en œuvre des services temporaires supplémentaires pour soutenir l'intervention en cas de flambées d'agents pathogènes respiratoires saisonniers dans l'ensemble de la communauté. Les organismes de santé devraient collaborer avec leurs partenaires locaux du système de santé pour coordonner la planification et l'intervention afin d'aborder les mesures de soutien aux patients externes pendant les flambées.

L'accès au traitement peut d'abord nécessiter un dépistage. Tous les fournisseurs de soins de santé devraient être prêts à transmettre l'information sur l'accès aux tests de dépistage pour soutenir l'accès aux traitements. Veuillez consulter la section sur le dépistage pour obtenir de plus amples renseignements sur la préparation et les attentes en matière d'intervention liées au dépistage.

Les organismes de santé fournissent divers services de soins et de traitement pour les agents pathogènes respiratoires, y compris des évaluations téléphoniques par l'entremise de [Santé811](#), une évaluation et un traitement virtuels et en personne dans les établissements de soins primaires, les services d'urgence et les soins à domicile et en milieu communautaire. Les personnes qui vivent dans les collectivités des Premières Nations peuvent avoir accès à des soins de santé primaires par l'entremise de programmes communautaires, qui varient d'une collectivité à l'autre, ou par l'entremise de fournisseurs externes.

Attentes

Tableau 5 : Rôles et responsabilités en matière de soins ambulatoires et thérapeutiques

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé (ministère)	• Élaborer des recommandations pour les stratégies provinciales de soins, de dépistage et de traitement externes du système de santé provincial, y compris les stratégies de distribution de traitements • De concert avec Santé Ontario, fournir des directives cliniques sur les traitements antiviraux aux fournisseurs de soins santé, aux soins primaires et aux pharmacies communautaires. • Élaborer l'admissibilité au traitement des agents pathogènes respiratoires pour les partenaires du système de santé • Surveiller l'approvisionnement et l'utilisation d'antiviraux à l'échelle provinciale afin de s'assurer que l'approvisionnement et la distribution sont suffisants pour cibler les populations et d'avoir un approvisionnement de rechange pour les cas qui présentent une infection grave ou des souches résistantes aux antiviraux • Maintenir la réserve d'antiviraux contre la grippe et faciliter le positionnement anticipé des antiviraux contre la grippe dans les bureaux de santé publique au début de l'automne afin d'appuyer la gestion des éclosions lorsque les réseaux d'approvisionnement normaux sont limités • Lorsque les stocks locaux sont insuffisants, déployer les fournitures et l'équipement de la réserve provinciale d'antiviraux contre la grippe pour appuyer les soins et les traitements externes • Faciliter l'accès aux réserves nationales d'antiviraux (le cas échéant) lorsque les stocks provinciaux sont épuisés • En collaboration avec le gouvernement fédéral, surveiller les fournitures pour les traitements auxiliaires (p. ex., antibiotiques courants, médicaments contre la fièvre) afin de repérer les pénuries potentielles et d'y remédier

Organisation responsable	Attentes
Santé publique Ontario (SPO)	• Fournir des conseils scientifiques et techniques sur l'efficacité et l'utilisation des antiviraux et participer aux comités pertinents • Surveiller la résistance aux antiviraux en collaboration avec le Laboratoire national de microbiologie • Fournir un test de dépistage de résistance aux antiviraux, le cas échéant
Santé Ontario	• Appuyer et fournir une orientation : fournir une orientation de la pratique clinique qui soit opportune et fondée sur des données probantes concernant les thérapeutiques, en concertation avec le Comité consultatif sur les maladies infectieuses de Santé Ontario.
Bureaux de santé	• Participer à l'option de positionnement anticipé des antiviraux contre la grippe en fonction des évaluations locales des risques • Soutenir les communications locales sur l'accès aux soins et aux traitements externes, au besoin
Pharmacies hospitalières et communautaires	• Se procurer des antiviraux (contre la COVID-19 et la grippe) par l'entremise des chaînes d'approvisionnement normales • Fournir un accès rapide aux services de prescription ou de distribution pour les traitements antiviraux financés par l'État aux clients et aux patients admissibles
Soins à domicile et en milieu communautaire; Santé Ontario à domicile	• Fournir des services de soins et de traitement aux clients et aux patients à domicile et en milieu communautaire • Soutenir la livraison d'antiviraux fournis par une pharmacie communautaire aux clients et aux patients à domicile et en milieu communautaire • Administrer des traitements parentéraux contre la COVID-19 (p. ex. remdésivir par voie intraveineuse) aux patients admissibles

Organisation responsable	Attentes
Foyers de soins de longue durée	• Discuter des options de traitement potentielles (p. ex. Paxlovid, Remdésivir, oseltamivir) avec les résidents et les soignants avant l'infection potentielle • Prioriser les évaluations pour les résidents qui pourraient être admissibles aux antiviraux, y compris l'évaluation préalable de l'admissibilité des résidents aux antiviraux avant un test positif ou des symptômes • Élaborer des plans pour l'accès au traitement (par exemple avec le principal fournisseur de services pharmaceutiques des FSLD) afin d'assurer un accès rapide • Pour obtenir de plus amples renseignements sur les attentes concernant le rôle des soins de longue durée dans l'accès thérapeutique lié à la COVID-19, veuillez consulter les Lignes directrices sur la COVID-19 : Foyers de soins de longue durée, maisons de retraite et autres milieux de vie collectifs pour les bureaux de santé publique
Tous les fournisseurs de soins de santé	• Continuer d'offrir des services de soins de santé aux clients et aux patients affiliés, avec un accès amélioré pendant les périodes de pointe de l'activité des maladies respiratoires • Préévaluer les patients à haut risque pour les traitements contre la COVID-19 et la grippe afin d'assurer un traitement rapide en cas d'infection • Mettre en œuvre des plans de continuité des activités afin d'accroître la capacité de mobilisation pour fournir des soins et traitements aux clients affiliés et peut-être aux clients non affiliés

Soins actifs

Les services de soins actifs (c.-à-d. les services paramédicaux et les hôpitaux) fournissent les services urgents et nécessaires pour traiter les maladies qui peuvent entraîner la mort ou l'invalidité sans intervention rapide. Les agents pathogènes respiratoires saisonniers peuvent entraîner une demande accrue pour ces services.

Compte tenu de l'augmentation prévue de la demande de services de soins actifs pendant les flambées d'agents pathogènes respiratoires saisonniers, les organismes de services de soins actifs devraient travailler avec Santé Ontario et les partenaires du système de santé régional pour maintenir des stratégies visant à optimiser la prestation des services de santé et à assurer la continuité des services pendant les flambées d'infections par des agents pathogènes respiratoires.

Attentes

Tableau 6 : Rôles et responsabilités en matière de soins actifs

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé (ministère)	• Fournir des décisions stratégiques provinciales qui soutiennent la capacité de mobilisation en matière de soins actifs, y compris la pédiatrie
Santé Ontario	• Soutenir la planification et la préparation à la gestion des flambées avec les hôpitaux, y compris la pédiatrie • Au besoin, élaborer des lignes directrices et/ou des directives à l'intention des hôpitaux afin d'appuyer la planification de la gestion des périodes de pointe et l'optimisation de la prestation des services de santé, y compris la pédiatrie • Collaborer avec le ministère et les hôpitaux sur les stratégies de ressources humaines en santé • Au besoin, convoquer des groupes d'intervention régionaux ou provinciaux pour appuyer l'optimisation de la capacité des services de santé

Organisation responsable	Attentes
Hôpitaux	• Maintenir et mettre en œuvre des plans de gestion de la capacité de mobilisation (p. ex., d'autres modèles de soins aux patients et de dotation en personnel) afin d'apporter une réponse équitable à l'augmentation de la demande tout en maintenant d'autres services et en garantissant la sécurité et les soins des patients • Surveiller les risques d'agents pathogènes respiratoires saisonniers et les impacts des flambées connexes • Organiser avec d'autres partenaires de soins actifs et de soins non actifs l'optimisation des soins et les stratégies d'intervention en cas de flambée, au besoin • Travailler avec les groupes régionaux de Santé Ontario pour collaborer, planifier et mettre en œuvre des stratégies de pointe
Services paramédicaux	• Maintenir et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation pour soutenir la capacité dans l'ensemble de la province • Surveiller le risque d'agents pathogènes respiratoires saisonniers et les répercussions des flambées connexes; coordonner avec le ministère, les soins actifs et d'autres partenaires de la santé les stratégies d'intervention en cas d'urgence, au besoin

Prévention et contrôle des infections et gestion des éclosons

Les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) et les processus de gestion des éclosons sont essentiels à l'atténuation et à la gestion de l'intensification des agents pathogènes respiratoires. La mise en œuvre des pratiques de PCI et de gestion des éclosons est cruciale pour la protection des patients, des résidents, des clients, des employeurs du secteur de la santé, des travailleurs de la santé et des visiteurs. Des carrefours de PCI ont été établis dans l'ensemble de la province pour renforcer la capacité et les pratiques de PCI dans les lieux d'hébergement collectifs (LHC). Grâce au réseau de carrefours de PCI locaux à l'échelle de la province, les LHC

disposent d'une voie officielle et coordonnée pour accéder à l'expertise et au soutien en matière de PCI.

Les pratiques fondamentales de PCI sont mises en œuvre par les partenaires du système de santé tout au long de l'année, en tout temps. Les partenaires de la santé devraient avoir des pratiques de base de PCI en place, avec des politiques à l'appui de ces pratiques. Les politiques à l'appui peuvent comprendre un système de vérification et de rétroaction sur les pratiques de PCI. Les employeurs du secteur de la santé sont également tenus de mettre en place des programmes et des pratiques efficaces en matière de [santé et de sécurité au travail](#) (SST). Les employeurs du secteur de la santé devraient s'assurer que les travailleurs de la santé ont une solide compréhension des pratiques de SST et de PCI.

Les pratiques fondamentales de PCI et de SST, en plus des pratiques efficaces de gestion des éclosons, sont particulièrement importantes dans la phase initiale d'une écloson d'agents pathogènes respiratoires, lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de cas et il pourrait être possible de contenir le virus et de ralentir sa propagation.

Pour appuyer la gestion des éclosons, le ministère fournit des conseils dans le cadre des [Normes de santé publique de l'Ontario](#) sur la gestion des éclosons dans les établissements de soins collectifs, en plus des lignes directrices sur la gestion des cas et des contacts pour toutes les maladies d'importance pour la santé publique. Des protocoles d'écloson spécifiques devraient également être disponibles pour appuyer les équipes de gestion des éclosons si une écloson est détectée. Santé publique Ontario fournit également des [ressources supplémentaires sur la gestion des éclosons](#).

Pour atténuer l'impact des éclosons en milieu communautaire, des mesures de prévention des infections en santé publique à l'échelle communautaire peuvent être utilisées. Ces mesures sociales et de santé publique ralentissent la propagation d'une maladie transmissible dans la communauté. Des mesures de santé publique locales de routine sont recommandées par les BSP tout au long de l'année. Des exemples de mesures de santé publique de routine comprennent des recommandations pour l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le nettoyage de l'environnement, ainsi que la qualité de l'air intérieur. Des mesures de santé publique particulières pour faire face aux éclosons d'agents pathogènes respiratoires saisonniers peuvent être mises en œuvre, au besoin, afin d'atténuer davantage les répercussions (p. ex. restreindre l'accès aux endroits où il y a des éclosons actives).

Attentes

Tableau 7: Rôles et responsabilité en matière de prévention et de contrôle des infections et de gestion des éclosions

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé	• Élaborer et communiquer des recommandations en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) et de gestion des éclosions d'agents pathogènes respiratoires • Appuyer l'utilisation des lignes directrices sur la gestion des cas et des contacts et des lignes directrices sur la gestion des éclosions par les bureaux de santé pour des milieux particuliers afin d'appuyer l'intervention en cas d'éclosion, comme l'indiquent les Normes de santé publique de l'Ontario • Appuyer les bureaux de santé pendant les enquêtes à grande échelle (p. ex., où interviennent de nombreuses compétences) en ce qui a trait à la coordination, à l'interprétation des politiques et aux communications • Si cela est nécessaire pour gérer la propagation importante et écrasante des agents pathogènes respiratoires dans la communauté, élaborer une stratégie provinciale de mesures sociales et de santé publique fondée sur les recommandations nationales et en consultation avec les partenaires provinciaux et locaux; aider les bureaux de santé et les ministères provinciaux à mettre en œuvre des mesures sociales et de santé publique dans un large éventail de milieux

Organisation responsable	Attentes
Santé publique Ontario (SPO)	• Élaborer des lignes directrices et des recommandations en matière de PCI fondamentales et propres aux agents pathogènes respiratoires • Fournir des services de secrétariat au Comité consultatif provincial des maladies infectieuses sur la prévention et le contrôle des infections (CCPMI-PCI) • Fournir une expertise scientifique et technique aux bureaux de santé pour appuyer la gestion des cas et des contacts, les enquêtes sur les écloisions et la saisie de données • Fournir des conseils concernant les tests de laboratoire pour les écloisions et les soutenir, en coordination avec les partenaires du réseau provincial de dépistage • Collaborer avec les partenaires du ministère et du système de santé sur une approche coordonnée pour renforcer les programmes de PCI et la gestion des écloisions dans tous les milieux de soins de santé • Au besoin, fournir des conseils scientifiques et techniques sur les stratégies locales ou provinciales de mesures de santé publique; fournir des conseils aux bureaux de santé publique pour appuyer la mise en œuvre de mesures de santé publique
Bureaux de santé	• Promouvoir et renforcer de façon proactive les lignes directrices du ministère en matière de PCI et de gestion des écloisions à l'échelle locale, et conformément au Protocole concernant les maladies infectieuses et au Protocole de gestion des écloisions dans les établissements et le milieu institutionnel • En collaboration avec le lieu d'hébergement collectif (LHC), enquêter sur une écloision, la soutenir et y réagir, y compris déclarer l'écloision et la déclarer terminée, le cas échéant • Prendre des décisions collaboratives sur la gestion des écloisions • Au besoin, diriger les mesures sociales et de santé publique locales pour atténuer la propagation des agents pathogènes respiratoires pendant une écloision

Organisation responsable	Attentes
Tous les organismes de fournisseurs de soins de santé (p. ex. hôpitaux, Santé Ontario à domicile, foyers de soins de longue durée, autres établissements de soins collectifs, soins en milieu communautaire)	• Examiner et mettre en œuvre un programme de PCI et de SST conformément aux lignes directrices connexes du ministère et de SPO • Examiner les plans de préparation aux éclosions propres à l'établissement et s'assurer que le personnel est au courant et formé, s'il y a lieu • S'assurer que l'équipement de protection individuelle (EPI) requis est disponible et utilisé correctement, y compris une formation sur son utilisation pour le personnel et que l'EPI est disponible pour les visiteurs, au besoin • Signaler les éclosions soupçonnées ou les événements respiratoires inhabituels au bureau de santé local, s'il y a lieu • Suivre toute directive sectorielle en matière de PCI

Organisation responsable	Attentes
Carrefours de PCI (soutien aux LHC)	• Les carrefours de PCI ne dirigent pas ou ne gèrent pas les interventions aux éclosions dans les LHC, mais sont disponibles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des éclosions, en collaboration avec les partenaires de santé publique et les LHC. • Fournir l'expertise et le soutien en matière de PCI aux LHC • Offrir de l'éducation et de la formation en matière de PCI • Appuyer l'élaboration de programmes, de politiques et de procédures de PCI au sein des sites et des organismes • Appuyer les évaluations et les vérifications et formuler des recommandations pour renforcer les programmes et les pratiques de PCI • Encadrer les personnes responsables de PCI au sein des LHC • Soutenir les LHC pour mettre en œuvre les recommandations de PCI • Communautés de pratique d'accueil et possibilités de réseautage pour les LHC • Les LHC que les carrefours de PCI soutiennent comprennent : les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les milieux résidentiels financés par le ministère de la Santé, les milieux résidentiels pour adultes et enfants financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), les refuges et les logements avec services de soutien

Fournitures et matériel

Un accès fiable aux chaînes d'approvisionnement pour les fournitures et l'équipement essentiels (FEE) est un élément important de la préparation aux situations d'urgence. Les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir accès à la réserve provinciale de produits disponibles pour assurer une rotation appropriée des stocks. Lorsque les produits ne sont pas disponibles dans la réserve provinciale, les fournisseurs doivent communiquer les exigences à Approvisionnement Ontario pour qu'il envisage d'ajouter à la réserve. Pour les produits qui ne sont pas disponibles dans la réserve provinciale, on rappelle aux fournisseurs de soins de santé de tirer parti de leurs chaînes d'approvisionnement normales et d'intégrer les pratiques exemplaires générales de la chaîne d'approvisionnement et les stratégies de gestion des risques dans leur planification, notamment :

- inclure la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans la planification organisationnelle plus large liée à la saison automnale des maladies respiratoires, en particulier pour l'équipement de protection individuelle (EPI)
- surveillance de la demande de produits, gestion de l'inventaire et planification de l'engagement des fournisseurs au niveau organisationnel ou par l'intermédiaire d'organisations de services partagés (OSP) et d'organismes de groupement d'achats (OGA)
- planification en cas de perturbations potentielles de l'accès aux fournitures et atténuation de toute répercussion sur les soins aux patients
- travailler avec les partenaires locaux des soins de santé et de la chaîne d'approvisionnement pour échanger de l'information et intégrer les pratiques exemplaires de la chaîne d'approvisionnement

La conservation et l'utilisation appropriée de l'EPI sont importantes. Une gamme de stratégies de conservation et de contrôles des dangers (p. ex., contrôles techniques, contrôles administratifs) devrait être mise en œuvre, dans la mesure du possible. La planification organisationnelle de la gestion des stocks devrait comprendre des discussions avec les responsables de la prévention des infections, les responsables de la santé au travail et les comités mixtes de santé et de sécurité, le cas échéant.

Le maintien d'une réserve fiable d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures et d'équipement essentiels (FEE) est essentiel pour être prêt à répondre à la demande accrue de fournitures pendant les flambées d'agents pathogènes respiratoires.

Accès aux ressources provinciales sur l'EPI et les FEE

Un soutien provincial à la chaîne d'approvisionnement est disponible pour faire face aux risques systémiques pour la chaîne d'approvisionnement, alors que les perturbations de

la chaîne d'approvisionnement mondiale continuant d'affecter le système de santé de l'Ontario. Les soutiens actuels comprennent un accès continu à la réserve d'urgence provinciale pour l'EPI et les FEE, y compris le groupement provincial de ventilateurs.

Les organismes de soins de santé qui ont besoin de soutien pour continuer à fournir des services pendant les éclosions de virus respiratoires et les flambées critiques peuvent accéder aux stocks provinciaux d'EPI et de FEE. Pour se renseigner sur les stocks provinciaux d'EPI et de FEE ou pour commander des fournitures à partir de ces stocks provinciaux, les fournisseurs de soins de santé devraient utiliser le [Portail d'approvisionnement en EPI](#).

Pour répondre à l'augmentation de l'activité de soins intensifs en raison des flambées saisonnières, le ministère maintient une réserve provinciale de ventilateurs en tant que ressource du système de santé. Les hôpitaux peuvent demander l'accès à la réserve provinciale de ventilateurs en suivant les instructions fournies dans le [Ontario's Ventilator Stockpile Guidance Document](#).

Attentes

Tableau 8 : Rôles et responsabilités en matière de fournitures et d'équipement

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé	• Formuler des recommandations sur la constitution de stocks d'EPI et de FEE au sein du système de santé • Gérer, en coordination avec services de cas critiques Ontario, la réserve provinciale de ventilateurs • Alerter l'Agence de la santé publique du Canada en cas de pénuries de fournitures et d'équipement critiques • Faciliter l'accès à la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) au besoin

Organisation responsable	Attentes
Approvisionnement Ontario	• En étroite collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires gouvernementaux, superviser et gérer les réserves et la chaîne d'approvisionnement ontariennes d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures et équipements essentiels (FEE) • Maintenir les voies de commande et de distribution pour que les entités de soins de santé aient accès aux réserves provinciales d'EPI et de FEE • Alerter le ministère en cas de pénuries de fournitures et d'équipement critiques • Faciliter l'accès à la RNSU lorsque les fournitures provinciales d'EPI et de FEE sont épuisées
Santé Ontario	• En coordination avec les ministères provinciaux et Approvisionnement Ontario, appuyer la planification et fournir une orientation clinique • Travailler en étroite collaboration avec le Approvisionnement Ontario pour réagir aux pénuries d'approvisionnement en santé, en tirant parti du rôle de coordination régionale de Santé Ontario
Tous les organismes de fournisseurs de soins de santé (p. ex. hôpitaux, Santé Ontario à domicile, foyers de soins de longue durée, autres établissements de soins collectifs, soins en milieu communautaire)	• Maintenir un approvisionnement en EPI et en FEE • Fournir aux travailleurs de la santé une formation et des renseignements sur la sélection, la conservation et l'utilisation sécuritaire appropriées de tous les EPI • Intégrer les pratiques exemplaires de la chaîne d'approvisionnement organisationnelle et les stratégies de gestion des risques pour la saison automnale des maladies respiratoires afin d'atténuer les répercussions sur les soins aux patients

Chapitre 3 : Coordination avec les partenaires autres que ceux du secteur de la santé

L'état de préparation et l'intervention efficaces pour les agents pathogènes respiratoires nécessitent également une coordination avec les partenaires d'autres secteurs (p. ex. municipalités, établissements d'enseignement, lieux d'hébergement collectifs, lieux de travail). Bien que les partenaires d'autres secteurs soient responsables de l'élaboration et de la communication de lignes directrices à leurs propres secteurs, les partenaires du système de santé devraient collaborer avec leurs partenaires communautaires afin de pratiquer et de maintenir la préparation aux agents pathogènes respiratoires.

Les réseaux de collaboration devraient faire partie des efforts continus de préparation pour s'assurer que tous les partenaires ont une compréhension claire de leurs rôles et travaillent ensemble pour améliorer la préparation. Dans le cadre de leurs activités de préparation, tous les partenaires du secteur de la santé devraient déterminer les possibilités de travailler en étroite collaboration avec les organisations responsables de la santé, y compris les autorités et les dirigeants autochtones de la santé, les lieux d'hébergement collectifs (p. ex. maisons de retraite, établissements correctionnels, logements de travailleurs agricoles, refuges), ainsi qu'avec les collectivités, les écoles, les camps d'enfants, les milieux de travail, les familles et les particuliers. Comme il est indiqué dans le [Rapport annuel de 2022 du médecin hygiéniste en chef, Être prêt](#), « [l]es partenariats de collaboration respectent et s'appuient sur les forces de la communauté, y compris les leaders communautaires de confiance qui ont une compréhension approfondie du fonctionnement de leur communauté et des obstacles qu'elle rencontre ».

Le ministère de la Santé (le ministère) et les bureaux de santé ont des rôles importants à jouer à cet égard. Les principales responsabilités de leur rôle de coordination avec les partenaires autres que ceux du secteur de la santé sont indiquées dans le tableau ci-dessous et devraient faire partie de la préparation des agents respiratoires et de la planification des interventions en matière d'agents pathogènes respiratoires.

Tableau 9: Coordination avec les partenaires autres que ceux du secteur de la santé

Organisation responsable	Attentes
Ministère de la Santé (le ministère)	• Partager les renseignements sur la planification, les risques et les interventions liés aux agents pathogènes respiratoires saisonniers avec Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) • Assurer la liaison avec les principaux partenaires du ministère pour soutenir la préparation et l'intervention du système de santé, y compris le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) sur les conseils en matière de santé et de sécurité au travail • Collaborer avec d'autres partenaires du ministère en ce qui concerne les agents pathogènes respiratoires saisonniers
Gestion des situations d'urgence Ontario	• Coordonner avec les ministères provinciaux pour appuyer l'état de préparation dans les secteurs autres que celui de la santé
Autres ministères provinciaux	• Élaborer des plans ou des cadres propres à l'organisation ou au secteur, s'il y a lieu, éclairés par le Plan de préparation et d'intervention en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers du ministère de l'Environnement et d'autres ressources du ministère de la Santé, le cas échéant
Approvisionnement Ontario	• En étroite collaboration avec des partenaires clés, superviser et gérer les réserves et la chaîne d'approvisionnement ontariennes d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures et équipements essentiels (FEE) • Maintenir les voies de commande et de distribution pour les entités autres que celles du secteur de la santé aient accès aux réserves provinciales d'EPI et de FEE

Organisation responsable	Attentes
Bureaux de santé	• Établir des réseaux locaux avec des partenaires communautaires clés pour appuyer la préparation et l'intervention en cas d'agents pathogènes respiratoires saisonniers dans les milieux à risque élevé • Publier des lignes directrices et des messages de santé publique pour appuyer l'état de préparation et l'intervention des entités autres que celles du secteur de la santé • Assurer la liaison avec les partenaires municipaux et régionaux des secteurs autres que celui de la santé afin de les conseiller et de répondre aux questions sur les activités de préparation et d'intervention en matière d'agents respiratoires saisonniers • Coordonner avec les partenaires pour intervenir en cas d'éclosion en établissement ou dans la collectivité • Recevoir des rapports sur les maladies importantes sur le plan de la santé publique (p. ex. rapports d'éclosion, tests positifs dans les établissements de soins collectifs) afin d'éclairer les mesures d'intervention à l'échelle locale • Diriger la mise en œuvre locale des mesures sociales et de santé publique; assurer la liaison avec les partenaires autres que ceux du secteur de la santé en ce qui concerne les mesures sociales et de santé publique, au besoin
Carrefours de PCI (soutien aux LHC)	• Soutenir les lieux d'hébergement collectifs autres que ceux du secteur de la santé en fonction des rôles et des responsabilités du carrefour de PCI – voir le chapitre 2 : Attentes en matière de préparation et d'intervention, prévention et contrôle des infections et gestion des éclosions, rôles et responsabilités des carrefours de PCI

Chapitre 4 : Intervention et récupération

Intervention

Les objectifs des activités d'intervention tout au long de la saison des agents pathogènes respiratoires sont les suivants :

1. Réduire au minimum les maladies graves et le total des décès
2. Réduire au minimum les perturbations des services de santé en Ontario en raison de la saison des agents pathogènes respiratoires

Pour appuyer les efforts d'intervention tout au long de la saison des agents pathogènes respiratoires, on s'attend à ce que les partenaires du système de santé aient de solides stratégies de coordination régionales et locales en place.

Le ministère de la Santé (le ministère) appuiera les efforts d'intervention régionaux et locaux au moyen de communications d'analyse des risques, le cas échéant (voir la section du chapitre 2 : [Communications sur l'analyse des risques](#) et conseils en matière de santé publique pour plus de détails).

En plus de ce qui précède, le ministère établira des points de coordination au besoin pour surveiller les répercussions de la saison des maladies respiratoires sur le système de santé et les mesures d'atténuation connexes au moyen d'activités d'intervention régionales et locales.

Il incombe à tous les décideurs à l'échelle provinciale, régionale et locale de s'assurer que les processus qu'ils utilisent et les décisions qu'ils prennent sont fondés sur des données probantes, des lois, le principe de précaution et l'équité en santé. Les partenaires peuvent consulter le [Plan d'intervention en cas d'urgence du ministère](#) (PIUM) pour obtenir de plus amples renseignements sur les principes qui guident la prise de décisions du ministère en cas d'urgence.

Augmentation critique des agents pathogènes respiratoires

En cas d'augmentation critique, le ministère appuiera la coordination provinciale des activités d'intervention, comme l'indique le PIUM. Cela comprend le soutien de la collaboration, l'échange d'information sur les risques critiques et la connaissance de la situation, l'orientation stratégique et la prise de décisions sur les activités d'atténuation du système de santé afin de maintenir les services de santé, et la direction de l'acquisition et du déploiement des ressources. Pour faciliter ces activités, le ministère peut activer son Centre des opérations d'urgence (COU).

Les éléments suivants sont pris en compte pour déterminer la nécessité d'une coordination des interventions dirigée par les provinces :

- le nombre de territoires touchés en Ontario
- la coordination avec d'autres territoires provinciaux ou fédéraux
- l'incidence sur la continuité des opérations du système de santé
- les répercussions de la menace sur la morbidité et la mortalité
- les attitudes et les comportements du public

De nombreux secteurs du ministère participent à l'intervention en cas de flambées de la saison des maladies respiratoires. La Direction de la gestion des situations d'urgence pour le système de santé dirigera la coordination des activités du ministère (au besoin, par l'entremise du COU) en collaboration avec le directeur général du ministère pour l'intervention et d'autres secteurs de programme du ministère.

Récupération

Après la saison des agents pathogènes respiratoires, tous les partenaires devraient entreprendre un processus d'évaluation ou de compte rendu pour documenter les leçons apprises et intégrer ces résultats dans la planification de la prochaine saison des agents pathogènes respiratoires.

Annexe A : Perspectives de risque lié aux agents pathogènes respiratoires pour 2025-2026

Pour 2025-2026, le risque lié à la grippe, au virus respiratoire syncytial (VRS) et à d'autres agents pathogènes respiratoires devrait ressembler aux deux saisons précédentes et aux saisons d'agents pathogènes respiratoires antérieures à la pandémie, bien qu'il demeure un risque de calendrier atypique des pics d'activités et un risque d'impact accru sur les populations pédiatriques et âgées. Le risque global lié à la COVID-19 pour les Ontariennes et Ontariens a été atténué par des facteurs tels qu'une immunité accrue, des taux de vaccination élevés et la disponibilité d'outils tels que des antiviraux pour gérer les effets du virus. Cependant, la COVID-19 est un virus en constante évolution qui, combiné à d'autres agents pathogènes respiratoires saisonniers, continue d'être une menace pour la santé et le bien-être de la population ontarienne. De plus, on s'attend à ce que la COVID-19 contribue aux pressions sur les ressources du système de santé chaque année et continue de suivre des tendances atypiques en matière d'activité.

Depuis le printemps 2022, la réponse à la COVID-19 en Ontario est passée des structures d'intervention d'urgence à une intervention qui reflète une approche à plus long terme de la gestion et de la vie avec la COVID-19. Cela comprend l'intégration de la COVID-19 et des flambées potentielles dues à de nouveaux variants préoccupants avec une gravité accrue et des tendances atypiques en matière d'activité dans les considérations de planification ordinaires pour la préparation et l'intervention en matière d'agents pathogènes respiratoires saisonniers.

Le ministère continuera de surveiller de près les principaux indicateurs d'activité des agents pathogènes respiratoires, y compris la surveillance internationale, afin d'éclairer l'évaluation continue des risques liés à l'activité saisonnière et à l'activité en période de pointe des agents pathogènes respiratoires. L'information découlant de ces évaluations des risques sera communiquée régulièrement afin d'éclairer les efforts de préparation et d'intervention dans l'ensemble du système.

Scénarios de planification pour 2025-2026

Pour appuyer les activités de planification du système de santé, les scénarios suivants ont été élaborés. Tous les partenaires du système de santé devraient examiner leurs hypothèses et activités de planification propres à leur programme par rapport à chaque scénario pour s'assurer que leurs activités de préparation et leurs plans d'intervention peuvent tenir compte de chacun des scénarios suivants. En outre, les partenaires du système de santé devraient tenir compte dans leur planification de toute communication subséquente sur l'évaluation des risques du ministère, de Santé publique Ontario ou de Santé Ontario sur l'activité prévue des agents pathogènes respiratoires pour l'automne et l'hiver à venir. Les partenaires devraient aussi être prêts à appuyer l'intervention à l'égard d'autres maladies infectieuses gérées tout au long de l'année qui peuvent également coïncider avec une augmentation de l'activité des agents pathogènes respiratoires (p. ex. coqueluche, rougeole, etc.). Les partenaires devraient revoir leurs plans de continuité des opérations pour appuyer la planification des interventions en cas de flambée.

Scénario de référence

- Pic(s) saisonnier(s) de grippe y compris les pics d'activité de la grippe A et pics moindres de la grippe B. Selon la saison 2024-2025, on s'attend à ce que les pics d'activité grippale ressemblent à ceux des deux saisons précédentes et aux niveaux observés avant la pandémie.
- Pics saisonniers de VRS et d'autres agents pathogènes respiratoires avec le potentiel d'activité précoce et prolongée du VRS et le fardeau accru de maladies causées par d'autres agents pathogènes respiratoires, y compris la rougeole et l'entérovirus
- Activité et fardeau liés à la COVID-19 continus et semblables à ceux de la saison 2024-2025.

Scénario de flambée des maladies respiratoires

- Chevauchement des pics d'activité du VRS, de la grippe et de la COVID-19 dans la période de décembre et janvier, avec une activité accrue des virus respiratoires pendant tout l'hiver
- Activité des virus respiratoires avec un fardeau accru sur les personnes âgées, les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite, de même que sur les populations pédiatriques
- Des pressions s'exercent également sur le système de santé en raison de l'activité simultanée des virus respiratoires, en plus des pressions continues sur

le système de santé et des activités d'atténuation des interventions en cas de pointe (p. ex. demande élevée de ressources), au besoin.

Annexe B : Rôles et responsabilités généraux

Tous les partenaires du système de santé ont des rôles et des responsabilités généraux qu'ils assument pour aider le système de santé de l'Ontario à se préparer à la saison des agents pathogènes respiratoires et aux flambées connexes. Cela comprend les partenaires du système de santé à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale et internationale. Les partenaires du système de santé devraient avoir une compréhension claire de leurs rôles et responsabilités et être prêts à agir en conséquence avant qu'une écloison des maladies respiratoires ne se produise. Tout au long de l'année, les partenaires devraient travailler ensemble pour améliorer continuellement la préparation.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des rôles et des responsabilités généraux des principaux partenaires du système de santé.

International

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) effectue une surveillance mondiale et fournit des conseils en temps opportun à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et aux organisations internationales sur les maladies infectieuses, y compris les agents pathogènes respiratoires saisonniers, qui peuvent causer des écloisions. L'OMS est également chargée de recommander les souches virales qui devraient être incluses dans les vaccins contre les agents pathogènes respiratoires.

National

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) s'efforce de protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. Ses activités sont axées sur la prévention des maladies chroniques, la prévention des blessures et l'intervention en cas d'urgence de santé publique et d'écloisions de maladies infectieuses. En collaboration avec les provinces et les territoires, l'ASPC facilite l'intervention nationale du Canada contre les agents pathogènes respiratoires. L'ASPC est responsable du suivi de la propagation des agents pathogènes (surveillance) et du soutien de la recherche, et joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement, l'allocation et la distribution de vaccins et d'antiviraux aux provinces et aux territoires. L'organisation est le principal agent de liaison avec des organisations internationales telles que les Centres for Disease Control and Prevention (CDC) aux États-Unis et l'OMS. L'ASPC élabore des plans nationaux (en collaboration avec les provinces) sur la préparation aux situations d'urgence du système de santé.

Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) est un comité d'experts dans les domaines de la pédiatrie, des maladies infectieuses, de l'immunologie, de la

pharmacie, des soins infirmiers, de l'épidémiologie, de la pharmacoéconomie, des sciences sociales et de la santé publique qui formule des recommandations sur l'utilisation des vaccins actuellement ou récemment approuvés pour utilisation chez les humains au Canada.

Santé Canada est le ministère fédéral chargé d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé. Santé Canada est l'organisme de réglementation fédéral chargé d'assurer l'accès à des médicaments et à des produits de santé sûrs et efficaces. Il réglemente et autorise les vaccins et les traitements.

Services aux Autochtones Canada (SAC) finance ou fournit directement des services aux Premières Nations et aux Inuits qui s'ajoutent à ceux offerts par les provinces et les territoires, y compris les soins de santé primaires, la promotion de la santé et les prestations supplémentaires.

Provincial

Le ministère de la Santé (le ministère) est l'intendant du système de santé provincial. Les nombreux programmes du ministère jouent un rôle essentiel dans la planification, le financement et la coordination des services de santé afin de s'assurer que tous les Ontariens et Ontariennes ont accès en temps opportun aux bons soins au bon moment, et que le système est bien équipé pour intervenir et gérer les perturbations et les situations d'urgence.

Santé Ontario (SO) est un organisme du ministère chargé de coordonner et de relier le système de soins de santé de l'Ontario, afin de le rendre plus efficace et d'appuyer la prestation des meilleurs soins axés sur le patient possible.

Santé publique Ontario (SPO) est un organisme du ministère qui fournit des conseils scientifiques et techniques d'experts sur la protection de la santé, la prévention et le contrôle des infections, la promotion de la santé et la préparation aux situations d'urgence en santé publique. SPO dirige la stratégie provinciale de surveillance des maladies et exploite les laboratoires de santé publique de la province. SPO appuie également l'élaboration d'outils de transfert des connaissances et offre des occasions de formation en complément des recommandations et des stratégies d'intervention du ministère.

Approvisionnement Ontario supervise et gère les réserves provinciales d'équipement de protection individuelle et de fournitures et d'équipements essentiels. Cela comprend le maintien de l'accès aux réseaux de commande et de distribution afin d'assurer l'approvisionnement lorsque les chaînes d'approvisionnement sont perturbées.

Local

Les bureaux de santé offrent des programmes de promotion de la santé, de protection de la santé et de prévention des maladies. Les bureaux de santé entreprennent diverses activités conformément aux Normes de santé publique de l'Ontario afin de prévenir, d'éliminer et de réduire les effets des risques pour la santé dans leurs collectivités. Ils assurent une intervention cohérente et efficace en cas d'urgence de santé publique et d'urgence ayant des répercussions sur la santé publique dans leur administration et collaborent avec d'autres bureaux de santé. Cela comprend les rôles dans la surveillance, la coordination des soins et des traitements locaux, la mise en œuvre de mesures de santé publique et la prestation de services de santé publique. Ils travaillent en étroite collaboration avec des partenaires communautaires pour soutenir la préparation et l'intervention en cas de danger pour la santé à l'échelle communautaire.

Les soins primaires sont le premier point de contact entre un patient et le système de soins de santé et comprennent la prévention des maladies, la promotion de la santé, le diagnostic, le traitement, la réadaptation et le counseling.

Santé Ontario à domicile et soins en milieu communautaire soutiennent les soins à domicile et en milieu communautaire pour les Ontariennes et Ontariens. Ils comprennent des services tels que la coordination des soins, les soins infirmiers, l'ergothérapie, le soutien personnel, les fournitures et l'équipement médicaux et plus encore qui contribuent à soutenir la santé et le bien-être général de leurs clients.

Les hôpitaux collaborent avec d'autres secteurs du système de soins de santé pour fournir des soins 24 heures sur 24 aux patients, y compris des soins d'urgence, des soins actifs, chirurgicaux, des soins chroniques spécialisés et des services de réadaptation.

Les services paramédicaux fournissent des soins préhospitaliers d'urgence et non urgents 24 heures sur 24 et le transport vers et entre les hôpitaux aux personnes malades ou blessées, et offrent des programmes d'éducation du public pour encourager l'utilisation rapide et appropriée des ressources médicales d'urgence en cas de besoin.

Les pharmacies offrent des services d'ordonnance de médicaments, ainsi que des bilans de médicaments et des conseils. Les pharmacies soutiennent également l'administration des vaccins et les services de soins de santé sans ordonnance.

Les équipes Santé Ontario sont un modèle de prestation intégrée de soins axés sur la santé de la population, dans le cadre de laquelle les fournisseurs de soins de santé et de soins communautaires travaillent ensemble en tant qu'équipe unique pour leur population, même s'ils ne se trouvent pas dans la même organisation ou le même emplacement physique.

Les carrefours de prévention et de contrôle des infections (PCI) fournissent une expertise et un soutien en matière de PCI aux lieux d'hébergement collectifs. Ils offrent de l'éducation et de la formation en matière de PCI, accueillent des communautés de pratique et des occasions de réseautage dans les LHC, soutiennent l'élaboration du programme, des politiques et des procédures de PCI, appuient les évaluations et les vérifications et fournissent des recommandations pour renforcer les programmes et les pratiques de PCI, encadrent les responsables de PCI, soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des éclosions et soutiennent les LHC dans la mise en œuvre des recommandations de PCI.

Les organismes de liaison en santé (associations provinciales, syndicats et organismes de réglementation) sont des agents de liaison clés entre leurs membres et le ministère de la Santé et aident à assurer la diffusion de l'information sur les stratégies provinciales de préparation et d'intervention.

Les travailleurs et les employeurs du secteur de la santé sont responsables de la prestation d'une gamme de programmes de santé, de la conformité à la Loi sur la santé et la sécurité au travail et de l'activation des plans et des stratégies de continuité des opérations pour maintenir les services en cas d'urgence sanitaire.

Annexe C : Ressources

Les sections suivantes contiennent des ressources qui pourraient s'avérer utiles aux organisations du système de santé dans le cadre de leurs activités de préparation et d'intervention. Cette liste de ressources n'est pas exhaustive. Les partenaires du système de santé devraient envisager des ressources supplémentaires qui pourraient les aider dans leurs activités de préparation et d'intervention.

Reconnaissant que les liens peuvent être mis à jour par les organisations qui élaborent ces ressources, les partenaires du système de santé sont encouragés à prendre contact directement avec l'organisation indiquée s'ils ont de la difficulté à accéder à une ressource.

Surveillance, contrôle et données probantes

Ressources provinciales :

- L'[Outil de surveillance des virus respiratoires en Ontario](#) fournit des données de surveillance provinciales sur les agents pathogènes respiratoires.
- [Acute Care Enhanced Surveillance \(ACES\) System | KFL&A Public Health](#) fournit une surveillance syndromique en temps réel pour la province de l'Ontario. L'ACES surveille les dossiers de triage (visites aux services d'urgence) et d'hospitalisation (admissions à l'hôpital) de plus de 95 % des hôpitaux de soins de soins actifs de l'Ontario.

Ressources fédérales :

- [ÉpiGrippe | Agence de la santé publique du Canada](#) est le système national de surveillance du Canada qui surveille de façon continue la propagation de la grippe et des syndromes grippaux. Les médecins, le personnel infirmier praticien et le personnel infirmier autorisé qui fournissent des soins primaires peuvent également contribuer à ÉpiGrippe en devenant des sentinelles de surveillance de l'influenza.
- Les [Rapports hebdomadaires sur l'influenza | Agence de la santé publique du Canada](#), publiés tous les vendredis, contiennent des informations sur l'activité grippale au Canada.

Communications publiques

- L'information sera affichée sur ontario.ca, les médias sociaux du ministère de la Santé et par d'autres méthodes publiques de communication, au besoin.

Immunisation

- Le [Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\)](#) formule des recommandations sur l'utilisation des vaccins actuellement ou récemment approuvés pour utilisation chez les humains au Canada, y compris l'identification des groupes à risque de maladies évitables par la vaccination pour lesquels la vaccination devrait être ciblée. Il fournit également des conseils médicaux, scientifiques et de santé publique continus et opportuns pour les programmes liés à l'immunisation. Ses recommandations sont utilisées pour éclairer les programmes de vaccination de l'Ontario.
- Le [Comité consultatif ontarien de l'immunisation \(CCOI\)](#) | Santé publique Ontario fournit des conseils fondés sur des données probantes à Santé publique Ontario sur les vaccins et les questions d'immunisation, y compris la mise en œuvre du programme de vaccination en Ontario, les populations prioritaires et l'orientation clinique.
- Le [Programme universel de vaccination contre la grippe \(PUVG\)](#) | [Ministère de la Santé](#) offre un vaccin antigrippal financé par l'État aux personnes âgées de 6 mois ou plus qui vivent, travaillent ou fréquentent l'école en Ontario.
- [Immunisation \(Vaccins\)](#) | [Santé publique Ontario](#) fournit une expertise en matière d'immunisation et de contrôle des maladies évitables par la vaccination.
- [Vaccins et immunisation](#) | [Ministère de la Santé](#) fournit des ressources aux partenaires du système de santé sur la vaccination contre la grippe et la COVID-19.

Dépistage

- Les [Directives provinciales pour les tests de dépistage de COVID-19](#) | [Ministère de la Santé](#) fournissent des directives provinciales sur l'admissibilité au dépistage et les processus.
- [Respiratory Viruses \(including influenza\)](#) | [Santé publique Ontario](#) fournit des renseignements sur les tests liés aux virus respiratoires; les indications de dépistage comprennent une ventilation de l'admissibilité pour les personnes qui ont besoin d'un test de dépistage des virus respiratoires.
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) – PCR](#) | [Santé publique Ontario](#) fournit des renseignements sur les tests liés à la COVID-19.

Soins et traitements externes

- [Santé811](#) met en contact les Ontariennes et Ontariens avec un membre du personnel infirmier autorisé gratuitement, le jour ou la nuit, afin de recevoir des conseils de santé sécurisés et confidentiels et d'être mis en contact avec les soins requis.
- [Traitements antiviraux contre la COVID-19 | Ontario.ca](#) fournit au public de l'information sur les traitements antiviraux contre la COVID-19 et sur la façon d'y accéder.
- [Virus respiratoire syncytial \(VRS\) | Ministère de la Santé](#) donne un aperçu du VRS et des options de traitement.

Prévention et contrôle des infections et gestion des éclosions

- [Normes de santé publique de l'Ontario | Ministère de la Santé](#) fournit des protocoles de santé publique pour les maladies infectieuses et les éclosions dans les établissements et le milieu institutionnel.
- [Prévention et contrôle des infections \(PCI\) | Santé publique Ontario](#) fournit un certain nombre de ressources aux partenaires du système de santé pour appuyer la mise en œuvre des pratiques de PCI.
- [Maladies respiratoires | Santé publique Ontario](#) fournit des ressources pour appuyer la prévention et le contrôle de la santé publique sur une variété d'agents pathogènes respiratoires.
- [Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif – février 2025](#)
[IPAC Considerations for Infectious Respiratory Diseases for Community Practices | Ordre des médecins de famille de l'Ontario](#) fournit des conseils en matière de PCI, y compris le dépistage, le port du masque, l'EPI, la distanciation physique, le nettoyage et la ventilation pour les pratiques communautaires

Fournitures et matériel

- Le [portail d'approvisionnement en EPI](#) devrait être utilisé par les partenaires du système de santé pour demander de l'EPI et des FEE à partir des réserves provinciales. Une foire aux questions est disponible sur la page Web du portail d'approvisionnement pour répondre à toute question concernant l'accès à l'EPI ou aux FEE.
- La [Réserve de ventilateurs de soins intensifs de l'Ontario | Soins aux malades en phase critique Ontario](#) est une réserve provinciale de ventilateurs qui vise à aider les hôpitaux à gérer les augmentations inattendues de la demande de ressources de ventilation en soins intensifs, en veillant à ce que tous les patients

reçoivent un traitement approprié en temps opportun. Il s'agit d'une composante du Plan de gestion de la capacité de mobilisation de l'Ontario.

Annexe D : Résumé des attentes organisationnelles du chapitre 2

Les sections suivantes fournissent à chaque organisation un résumé des attentes énoncées au chapitre 2 ci-dessus. Les partenaires de la santé doivent se référer à la section correspondante du chapitre 2 pour plus de détails et de contexte.

Tous les partenaires du système de santé et les fournisseurs de soins de santé

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	S'il y a lieu : • Maintenir et examiner les ressources de surveillance et surveiller et évaluer la progression et l'ampleur de la saison des agents pathogènes respiratoires • Ajuster les activités de préparation et d'intervention en fonction des données et des modèles générés par la surveillance locale, régionale et provinciale • Signaler les cas et les grappes inhabituelles d'activité grippale semblable à celle du syndrome grippal au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>
Communications sur l'analyse des risques	S'il y a lieu : • Connaître les stratégies de communication sur l'analyse des risques en place à l'échelle locale, régionale et provinciale pour appuyer la connaissance de la situation et la prise de décisions • Ajuster les stratégies de préparation et d'intervention en fonction de l'information partagée entre les partenaires et coordonner les changements apportés aux stratégies au besoin • Suivre les recommandations de la santé publique et du ministère • Communiquer et réitérer les recommandations en matière de santé publique et d'autres stratégies d'intervention aux clients, aux patients et aux résidents

Attentes	
Immunisations	S'il y a lieu : • Examiner les politiques sur l'immunisation et promouvoir les immunisations auprès des clients, des patients, des résidents et des travailleurs de la santé • Signaler en temps opportun tout effet secondaire après les vaccinations au bureau de santé publique local
Dépistage	S'il y a lieu : • Comprendre les lignes directrices sur l'admissibilité au dépistage • Transmettre de l'information aux patients et aux clients sur le moment et la manière d'accéder aux tests pour les soins cliniques et le traitement • Faire passer des tests aux patients conformément aux lignes directrices provinciales • Fournir des tests aux patients en conformité avec l'admissibilité et la prise de décisions cliniques • Consulter un fournisseur de soins de santé pour obtenir des traitements sur ordonnance ou des traitements prescrits en fonction des résultats des tests, selon ce qui est cliniquement approprié • Respecter les lignes directrices relatives au prélèvement d'échantillons et les lignes directrices pour un transport sécuritaire

Attentes	
Soins et traitements externes	S'il y a lieu : • Soyez prêt à partager de l'information sur l'accès au dépistage pour soutenir l'accès aux traitements contre les agents pathogènes respiratoires, au besoin • Continuer d'offrir des services de soins de santé aux clients et aux patients affiliés, avec un accès amélioré pendant les périodes de pointe de l'activité des maladies respiratoires • Préévaluer les patients à haut risque pour les traitements contre la COVID-19 et la grippe afin d'assurer un traitement rapide en cas d'infection • Mettre en œuvre des plans de continuité des activités afin d'accroître la capacité de mobilisation pour fournir des soins et traitements aux clients affiliés et peut-être aux clients non affiliés
Prévention et contrôle des infections (PCI) et gestion des éclosions	S'il y a lieu : • Examiner et mettre en œuvre un programme de PCI et de SST conformément aux lignes directrices connexes du ministère et de SPO • Examiner les plans de préparation aux éclosions propres à l'établissement et s'assurer que le personnel est au courant et formé, s'il y a lieu. • S'assurer que l'équipement de protection individuelle (EPI) requis est disponible et utilisé correctement, y compris une formation sur son utilisation pour le personnel et que l'EPI est disponible pour les visiteurs, au besoin • Signaler les éclosions soupçonnées ou les événements respiratoires inhabituels au bureau de santé local, s'il y a lieu • Suivre toute directive sectorielle en matière de PCI

Attentes	
Fournitures et matériel	S'il y a lieu : • Maintenir un approvisionnement en EPI et en FEE • Fournir aux travailleurs de la santé une formation et des renseignements sur la sélection, la conservation et l'utilisation sécuritaire appropriées de tous les EPI • Intégrer les pratiques exemplaires de la chaîne d'approvisionnement organisationnelle et les stratégies de gestion des risques pour la saison automnale des maladies respiratoires afin d'atténuer les répercussions sur les soins aux patients

Ministère de la Santé

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Élaborer et appuyer l’approche de surveillance provinciale • Communiquer les répercussions prévues aux partenaires provinciaux afin de faciliter leurs efforts de préparation et d’intervention
Communications sur l’analyse des risques	• Communiquer à intervalles réguliers l’analyse provinciale des risques, la gravité prévue et les répercussions prévues concernant les agents pathogènes respiratoires en circulation aux partenaires du système de santé et aux partenaires autres que ceux du système de santé au moyen de rapports de situation, de téléconférences avec les partenaires de la santé, du site Web du ministère et d’autres méthodes, au besoin • Élaborer et communiquer des stratégies provinciales d’intervention et des recommandations pour les activités des partenaires de la santé afin de réduire au minimum l’impact des agents pathogènes respiratoires sur le système de santé, au besoin • Recueillir de l’information auprès des partenaires régionaux et locaux du système de santé afin d’éclairer l’analyse des risques ainsi que les communications et les recommandations connexes.

Attentes	
Immunisations	• Diriger la stratégie provinciale d’immunisation, y compris le Programme universel de vaccination contre la grippe (PIU), le Programme de vaccination contre la COVID-19 et le programme de prévention du VRS de l’Ontario • Diriger l’initiative annuelle de vaccination contre la grippe des travailleurs de la santé • Intégrer les vaccins émergents dans les stratégies provinciales, en partenariat avec SPO, le CCOI et le CCNI • Déterminer l’admissibilité aux immunisations et communiquer et travailler avec les partenaires pour l’appliquer de manière cohérente pour un accès juste et équitable • En période d’approvisionnement limité en vaccins, établir l’ordre de priorité de la distribution des vaccins de manière juste et équitable en fonction des données probantes et des recommandations d’experts; rendre publiques les décisions et la justification connexe de l’établissement des priorités • Fournir des conseils en matière d’immunisation aux partenaires régionaux et locaux sur les populations prioritaires • Surveiller la couverture d’immunisation provinciale, l’efficacité et l’innocuité; examiner régulièrement les stratégies d’immunisation, en les mettant à jour en fonction de nouvelles données probantes et des recommandations d’experts • En ce qui concerne le programme d’immunisation, gérer l’approvisionnement, l’allocation et la distribution de produits immunisants aux professionnels (p. ex. bureaux de santé publique, pharmacies, fournisseurs de soins primaires, hôpitaux, foyers de soins de longue durée), y compris la surveillance des stocks et le contrôle du gaspillage • Mobiliser les partenaires, y compris le gouvernement fédéral, d’autres provinces et territoires, les bureaux de santé publique, les partenaires de santé autochtones, les pharmacies et les fournisseurs de soins de santé sur les programmes d’immunisation, et collaborer avec eux • Collaborer avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour partager et coordonner l’intervention entre les activités, au besoin • Maintenir une stratégie de communication du programme d’immunisation qui comprend des communications avec différents segments de la population (p. ex. les groupes à risque élevé et les populations en quête d’équité) et des mesures d’adaptation pour d’autres langues en plus de l’anglais et du français
Dépistage	• Établir l’admissibilité aux tests de dépistage financés par l’État en consultation avec les partenaires, travailler avec des experts sur les tests et publier des lignes directrices sur les tests • Communiquer de l’information aux partenaires des laboratoires et du secteur de la santé sur les stratégies de dépistage • Assurer la surveillance stratégique du programme de dépistage de la COVID-19, en collaborant avec Santé publique Ontario et Santé Ontario

Attentes	
Soins et traitements externes	• Élaborer des recommandations pour les stratégies provinciales de soins, de dépistage et de traitement externes du système de santé provincial, y compris les stratégies de distribution de traitements • De concert avec Santé Ontario, fournir des directives cliniques sur les traitements antiviraux aux fournisseurs de soins santé, aux soins primaires et aux pharmacies communautaires. Élaborer l’admissibilité au traitement des agents pathogènes respiratoires pour les partenaires du système de santé • Surveiller l’approvisionnement et l’utilisation d’antiviraux à l’échelle provinciale afin de s’assurer que l’approvisionnement et la distribution sont suffisants pour cibler les populations • Maintenir la réserve d’antiviraux contre la grippe et faciliter le positionnement anticipé des antiviraux contre la grippe dans les bureaux de santé publique au début de l’automne afin d’appuyer la gestion des éclosions lorsque les réseaux d’approvisionnement normaux sont limités • Lorsque les stocks locaux sont insuffisants, déployer les fournitures et l’équipement de la réserve provinciale d’antiviraux contre la grippe pour appuyer les soins et les traitements externes • Faciliter l’accès aux réserves nationales d’antiviraux (le cas échéant) lorsque les stocks provinciaux sont épuisés • En collaboration avec le gouvernement fédéral, surveiller les fournitures pour les traitements auxiliaires (p. ex., antibiotiques courants, médicaments contre la fièvre) afin de repérer les pénuries potentielles et d’y remédier
Soins actifs	• Fournir des décisions stratégiques provinciales qui soutiennent la capacité de mobilisation en matière de soins actifs, y compris la pédiatrie
PCI et gestion des éclosions	• Élaborer et communiquer des recommandations en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) et de gestion des éclosions d’agents pathogènes respiratoires • Appuyer l’utilisation des lignes directrices sur la gestion des cas et des contacts et des lignes directrices sur la gestion des éclosions par les bureaux de santé pour des milieux particuliers afin d’appuyer l’intervention en cas d’éclosion, comme l’indiquent les Normes de santé publique de l’Ontario • Appuyer les bureaux de santé pendant les enquêtes à grande échelle (p. ex., où interviennent de nombreuses compétences) en ce qui a trait à la coordination, à l’interprétation des politiques et aux communications • Si cela est nécessaire pour gérer la propagation importante et écrasante des agents pathogènes respiratoires dans la communauté, élaborer une stratégie provinciale de mesures sociales et de santé publique fondée sur les recommandations nationales et en consultation avec les partenaires provinciaux et locaux; aider les bureaux de santé et les ministères provinciaux à mettre en œuvre des mesures sociales et de santé publique dans un large éventail de milieux

Attentes	
Fournitures et matériel	• Formuler des recommandations sur la constitution de stocks d'EPI et de FEE au sein du système de santé • Gérer, en coordination avec services de cas critiques Ontario, la réserve provinciale de ventilateurs • Alerter l'Agence de la santé publique du Canada en cas de pénuries de fournitures et d'équipement critiques • Faciliter l'accès à la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) au besoin

Santé publique Ontario

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Fournir des conseils scientifiques et techniques sur l'approche de la surveillance provinciale • Surveiller et analyser la propagation, la gravité et l'intensité de l'activité des agents pathogènes respiratoires à l'échelle internationale, nationale et provinciale • Appuyer la surveillance locale en collaboration avec les bureaux de santé publique, la prévention et le contrôle des infections (PCI), le Comité consultatif scientifique ontarien des urgences de santé publique (CCSOUSP) et le Comité consultatif ontarien de l'immunisation (CCOI) • Rendre compte publiquement de l'activité des agents pathogènes respiratoires saisonniers à l'échelle provinciale • Partager l'information sur la surveillance avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Laboratoire national de microbiologie, au besoin, et pour appuyer les efforts de surveillance nationaux
Communication des risques et conseils de santé publique	• Élaborer des évaluations régulières des risques pour le ministère sur l'activité des agents pathogènes respiratoires, y compris la gravité et les répercussions sur des populations particulières • Au besoin, communiquer l'analyse des risques à la santé publique et au système de santé

Attentes	
Immunisations	• Fournir des conseils fondés sur des données probantes sur la mise en œuvre du programme d'immunisation en Ontario, les populations prioritaires et l'orientation clinique • Rendre compte de la couverture et des données sur la sécurité aux intervenants fédéraux • Fournir des services de secrétariat au CCOI • Analyser les données sur l'immunisation pour évaluer les taux de couverture d'immunisation • Appuyer les enquêtes et analyser les données pour évaluer l'innocuité des vaccins (c.-à-d. les effets secondaires suivant la vaccination) • Appuyer l'évaluation de l'efficacité des vaccins et de l'impact du programme • Fournir de l'information sur l'immunisation et l'importance des immunisations et être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les vaccins contre les agents pathogènes respiratoires) pour soutenir les communications du système de santé avec le public et les patients • Appuyer la communication sur l'acceptation de l'immunisation en fournissant des conseils scientifiques et de l'information sur l'innocuité de l'immunisation aux intervenants

Attentes	
Tests (y compris le laboratoire de Santé publique Ontario)	• Fournir des tests diagnostiques et génomiques pour les agents pathogènes respiratoires • Recueillir, analyser, communiquer et communiquer des renseignements sur la surveillance en laboratoire, y compris la résistance aux antiviraux • Assurer le leadership du dépistage pour la santé publique, y compris le Réseau ontarien de génomique de la COVID-19 et la surveillance des variants émergents • Aider les laboratoires hospitaliers et communautaires à mettre en œuvre les tests moléculaires des agents pathogènes respiratoires, sur demande, y compris le soutien à la vérification et à la validation des tests • Émettre des recommandations pour tester les algorithmes à utiliser dans l'ensemble du réseau de laboratoires • Rôle d'évaluation des tests au point de service (pour les tests approuvés ou homologués par Santé Canada) • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et les partenaires du système de laboratoires dans le cadre de l'initiative d'analyse respiratoire des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite
Soins et traitements externes	• Fournir des conseils scientifiques et techniques sur l'efficacité et l'utilisation des antiviraux et participer aux comités pertinents • Surveiller la résistance aux antiviraux en collaboration avec le Laboratoire national de microbiologie

Attentes	
PCI et gestion des éclosions	• Élaborer des lignes directrices et des recommandations en matière de PCI fondamentales et propres aux agents pathogènes respiratoires • Fournir des services de secrétariat au Comité consultatif provincial des maladies infectieuses sur la prévention et le contrôle des infections (CCPMI-PCI) • Fournir une expertise scientifique et technique aux bureaux de santé pour appuyer la gestion des cas et des contacts, les enquêtes sur les éclosions et la saisie de données • Fournir des conseils concernant les tests de laboratoire pour les éclosions et les soutenir, en coordination avec les partenaires du réseau provincial de dépistage • Collaborer avec les partenaires du ministère et du système de santé sur une approche coordonnée pour renforcer les programmes de PCI et la gestion des éclosions dans tous les milieux de soins de santé • Au besoin, fournir des conseils scientifiques et techniques sur les stratégies locales ou provinciales de mesures de santé publique; fournir des conseils aux BSP pour appuyer la mise en œuvre de mesures de santé publique

Santé Ontario

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Appuie le ministère dans la modélisation et la prévision des pressions exercées par le système de santé • Effectuer une surveillance de la capacité en lits d'hôpitaux à l'échelle provinciale • Fournir à SPO et aux BSP des renseignements sur la modélisation, les prévisions et la surveillance des hôpitaux et du système de santé, au besoin, pour appuyer leurs activités de surveillance aux niveaux provincial et local.
Communication des risques et conseils de santé publique	• Contribuer aux stratégies de communication et d'intervention en matière de risques du ministère en partageant de l'information sur les défis et les stratégies provinciaux et régionaux du système de santé • Contribuer aux recommandations et aux stratégies d'intervention provinciales et les communiquer; fournir une interprétation et une orientation supplémentaires, au besoin • Coordonner avec les partenaires locaux et régionaux de la santé, y compris la santé publique, l'élaboration de ressources d'orientation • Assurer la liaison entre le ministère et les partenaires du système de santé de Santé Ontario pour obtenir de l'information et communiquer les besoins et les préoccupations au ministère • Entériner et communiquer des pratiques exemplaires propres au secteur

Attentes	
Dépistage	• Assurer la coordination opérationnelle du Programme ontarien de génomique des agents pathogènes respiratoires • Recueillir, analyser et communiquer des renseignements sur la surveillance en laboratoire, et en faire rapport • Coordonner le programme provincial de dépistage des virus respiratoires afin d'accroître l'accès au dépistage combiné de la COVID-19, de la grippe et du VRS pour les résidents de foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite. • Faisant fond sur l'intervention couronnée de succès du secteur des laboratoires à la COVID-19, élaborer et diriger le programme ontarien de médecine de laboratoire, qui assurera une coordination stratégiques pour les services de médecine de laboratoire.
Soins et traitements externes	• Faire fonctionner le Comité consultatif sur les maladies infectieuses de Santé Ontario et formuler des recommandations sur l'utilisation et l'efficacité des traitements • Collaborer avec le ministère et les fournisseurs et organismes locaux de soins de santé afin de s'assurer que les besoins des populations mal desservies sont satisfaits • Coordonner avec les partenaires locaux et provinciaux pour assurer un accès élargi aux services en réaction à une augmentation subite du système à l'échelle du système

Attentes	
Soins actifs	• Soutenir la planification et la préparation à la gestion des flambées avec les hôpitaux, y compris la pédiatrie • Au besoin, élaborer des lignes directrices et/ou des directives à l'intention des hôpitaux afin d'appuyer la planification de la gestion des périodes de pointe et l'optimisation de la prestation des services de santé, y compris la pédiatrie • Collaborer avec le ministère et les hôpitaux sur les stratégies de ressources humaines en santé • Au besoin, convoquer des groupes d'intervention régionaux ou provinciaux pour appuyer l'optimisation de la capacité des services de santé
Fournitures et matériel	• En coordination avec les ministères provinciaux et Approvisionnement Ontario, appuyer la planification et fournir une orientation clinique • Travailler en étroite collaboration avec le ministère pour réagir aux pénuries d'approvisionnement en santé, en tirant parti du rôle de coordination régionale de Santé Ontario

Approvisionnement Ontario

Attentes	
Dépistage	• Déployer des fournitures de dépistage au point de service pour les partenaires et les intervenants conformément aux critères d'admissibilité élaborés en partenariat avec le ministère de la Santé et Santé Ontario
Fournitures et matériel	• En étroite collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires gouvernementaux, superviser et gérer les réserves et la chaîne d'approvisionnement ontariennes d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres fournitures et équipements essentiels (FEE) • Maintenir les voies de commande et de distribution pour que les entités de soins de santé aient accès aux réserves provinciales d'EPI et de FEE • Alerter le ministère en cas de pénuries et d'équipement critiques • Faciliter l'accès à la RNSU lorsque les fournitures provinciales d'EPI et de FEE sont épuisées

Bureaux de santé

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Surveiller et interpréter les données locales, provinciales, nationales et internationales pour en vérifier la pertinence locale dans une optique d'équité en santé afin d'éclairer et d'appuyer la surveillance continue du médecin hygiéniste en chef (MHC) • Communiquer les répercussions prévues aux partenaires locaux afin de faciliter leurs efforts de préparation et d'intervention • Effectuer une surveillance des agents pathogènes respiratoires saisonniers et des éclosions désignées comme maladies d'importance pour la santé publique

Attentes	
Communication des risques et conseils de santé publique	• Communiquer avec les partenaires locaux du système de santé au sujet de l'analyse des risques liés aux agents pathogènes respiratoires en circulation et coordonner l'intervention locale en conséquence • Contribuer aux stratégies de communication et d'intervention en matière de risques du ministère en partageant de l'information sur l'analyse des risques locaux • Communiquer et renforcer les recommandations et les stratégies d'intervention locales, régionales et provinciales • Communiquer au public les risques et les mesures de santé publique appropriées • Publier des communications publiques locales afin d'atténuer les hésitations et la désinformation et de promouvoir la confiance du public fondée sur des données probantes dans les vaccins

Attentes	
Immunisations	• Communiquer avec le public sur l'importance des immunisations et d'être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les immunisations contre les agents pathogènes respiratoires) • Entreprendre la planification de la préparation et coordonner les programmes d'immunisation locaux pour administrer des vaccins, notamment en assurant un leadership pour les populations difficiles à atteindre • Soutenir l'accès aux immunisations sur place dans les établissements de soins collectifs (p. ex. foyers de soins de longue durée) • Recevoir les déclarations d'effets secondaires après l'immunisation, enquêter et effectuer une surveillance locale à leur sujet • Gérer l'inventaire et la distribution des immunisations aux vaccinateurs locaux, y compris la surveillance et le contrôle du gaspillage • Effectuer des inspections annuelles de la chaîne du froid et contrôler la conformité des sites PUVG, COVID-19 et d'autres sites d'entreposage et de manipulation des vaccins (VSH), y compris l'enquête et la gestion des excursions au besoin • Maintenir des plans pour soutenir la mise en place rapide de cliniques de vaccination de masse en cas de besoin
Dépistage	• Formuler des recommandations sur le dépistage pendant les éclosions
Soins et traitements externes	• Participer à l'option de positionnement anticipé des antiviraux contre la grippe en fonction des évaluations locales des risques • Soutenir les communications locales sur l'accès aux soins et aux traitements externes, au besoin

Attentes	
PCI et gestion des écloisions	• Promouvoir et renforcer de façon proactive les lignes directrices du ministère en matière de PCI et de gestion des écloisions à l'échelle locale, et conformément au Protocole concernant les maladies infectieuses et au Protocole de gestion des écloisions dans les établissements et le milieu institutionnel • En collaboration avec le lieu d'hébergement collectif, enquêter sur une écloision, la soutenir et y réagir, y compris la déclaration de l'écloision et sa déclaration de fin, le cas échéant • Prendre des décisions collaboratives sur la gestion des écloisions • Au besoin, diriger les mesures de santé publique locales pour atténuer la propagation des agents pathogènes respiratoires pendant une écloision

Foyers de soins de longue durée et établissements de soins collectifs (ESC)

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Signaler les cas et les éclosions au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> • Surveiller les résidents et le personnel pour les symptômes des agents respiratoires saisonniers et entreprendre l'évaluation et les tests de dépistage, le cas échéant
Soins et traitements externes	• Discuter des options de traitement potentielles (p. ex. Paxlovid, Remdesivir, oseltamivir) avec les résidents et les soignants avant l'infection potentielle • Prioriser les évaluations pour les résidents qui pourraient être admissibles aux antiviraux, y compris l'évaluation préalable de l'admissibilité des résidents aux antiviraux avant un test positif ou des symptômes • Élaborer des plans pour l'accès au traitement (par exemple, avec le principal fournisseur de services pharmaceutiques des foyers de SLD) afin d'assurer un accès rapide • Pour de plus amples renseignements sur les recommandations sur les traitements antiviraux et thérapeutiques, voir l'annexe B, Traitement antiviraux/thérapeutique, des Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectifs – Avril 2024

Hôpitaux

Attentes	
Surveillance, modélisation et données probantes	• Signaler les cas et les éclosions au médecin hygiéniste local, comme l'exige la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> • Présenter des données sur les clients en soins intensifs par l'entremise du Système d'information sur les soins aux malades en phase critique (SISMPC), s'il y a lieu • Soutenir la surveillance provinciale de la capacité des lits de soins actifs
Soins actifs	• Maintenir et mettre en œuvre des plans de gestion de la capacité de mobilisation (p. ex., d'autres modèles de soins aux patients et de dotation en personnel) afin d'apporter une réponse équitable à l'augmentation de la demande tout en maintenant d'autres services et en garantissant la sécurité et les soins des patients • Surveiller les risques d'agents pathogènes respiratoires saisonniers et les impacts des flambées connexes • Organiser avec d'autres partenaires de soins actifs et de soins non actifs l'optimisation des soins et les stratégies d'intervention en cas de flambée, au besoin • Travailler avec les groupes régionaux de Santé Ontario pour collaborer, planifier et mettre en œuvre des stratégies de pointe

Services paramédicaux

Attentes	
Soins actifs	• Maintenir et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation pour soutenir la capacité dans l'ensemble de la province • Surveiller le risque d'agents pathogènes respiratoires saisonniers et les répercussions des flambées connexes; coordonner avec le ministère, les soins actifs et d'autres partenaires de la santé les stratégies d'intervention en cas d'urgence, au besoin

Santé Ontario à domicile et soins en milieu communautaire

Attentes	
Soins et traitements externes	• Fournir des services de soins et de traitement aux clients et aux patients à domicile et en milieu communautaire • Soutenir la livraison d'antiviraux fournis par une pharmacie communautaire aux clients et aux patients à domicile et en milieu communautaire • Administrer des traitements parentéraux contre la COVID-19 (p. ex. remdésivir par voie intraveineuse) aux patients admissibles

Vaccinateurs communautaires

Attentes	
Immunisations	• Communiquer avec les clients, les patients, les résidents et les travailleurs de la santé sur l'importance des immunisations et d'être « à jour » avec toutes les immunisations (y compris les immunisations contre les agents pathogènes respiratoires) • Administrer l'immunisation aux Ontariennes et Ontariens admissibles conformément aux directives et aux recommandations du ministère • Pour les fournisseurs de soins primaires qui n'administrent pas de vaccin, conseiller les patients sur les immunisations et indiquer où les patients peuvent se faire immuniser • Déclarer les données d'immunisation des patients par processus établis, y compris les données sur la vaccination contre la COVID-19 dans CoVaxON • Signaler en temps opportun tout effet secondaire après les vaccins au bureau de santé publique local • Gérer l'inventaire et la chaîne du froid de l'approvisionnement en vaccins, y compris le contrôle du gaspillage • Collaborer avec les bureaux de santé sur les programmes locaux d'immunisation • Recueillir des données sur la couverture du vaccin contre la grippe dans les hôpitaux et les soins de longue durée et en faire rapport

Partenaires du système de laboratoires (p. ex. laboratoires hospitaliers et communautaires)

Attentes	
Dépistage	• Effectuer le dépistage des agents pathogènes respiratoires ou transférer des échantillons admissibles à un laboratoire qui fournit le dépistage des agents pathogènes respiratoires • Soutenir les initiatives de séquençage du génome entier pour la surveillance et le soutien aux éclosions et rendre compte des résultats • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et Santé publique Ontario dans le cadre de l'initiative d'analyse respiratoire des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite • S'il y a lieu, travailler en coordination avec Santé Ontario et Santé publique Ontario dans le cadre du réseau de diagnostic de la COVID-19

Pharmacies hospitalières et communautaires

Attentes	
Soins et traitements externes	• Se procurer des antiviraux contre la grippe par l'entremise des chaînes d'approvisionnement normales • Distribuer des antiviraux aux clients et aux patients admissibles • Fournir un accès rapide aux services de prescription ou de distribution pour les traitements antiviraux contre la COVID-19 financés par l'État (p. ex., Paxlovid [nirmatrelvir/ritonavir]) aux clients et aux patients admissibles

Carrefours de PCI

Attentes	
PCI et gestion des éclosions	• Les carrefours de PCI ne dirigent ou ne gèrent pas les interventions aux éclosions dans les LHC, mais sont disponibles pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion des éclosions, en collaboration avec les partenaires de santé publique et les LHC. • Fournir l'expertise et le soutien en matière de PCI aux LHC • Offrir de l'éducation et de la formation en matière de PCI • Appuyer l'élaboration de programmes, de politiques et de procédures de PCI au sein des sites et des organismes • Appuyer les évaluations et les vérifications et formuler des recommandations pour renforcer les programmes et les pratiques de PCI • Encadrer les personnes responsables de PCI au sein des LHC • Soutenir les LHC pour mettre en œuvre les recommandations de PCI • Communautés de pratique d'accueil et possibilités de réseautage pour les LHC • Les LHC que les carrefours de PCI soutiennent comprennent : les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les milieux résidentiels financés par le ministère de la Santé, les milieux résidentiels pour adultes et enfants financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), les refuges et les logements avec services de soutien